

Aqua Domitia

2^{ème} réunion thématique :

Incidence du projet sur la gestion et le prix de l'eau

Sommaire

Présentation du débat public	2
Philippe MARZOLF	2
Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)	2
Présentation du projet Aqua Domitia	8
Christian BOUILLE	8
Conseiller régional délégué à l'eau et à AD	8
Table ronde n°1 : Quel serait le coût des travaux et comment seraient-ils financés (conduite principale et réseaux secondaires) ? Le prix de l'eau brute et de l'eau potable	11
I. Les prix de l'eau brute pour les usages d'aujourd'hui et demain si le projet était réalisé – Impact des travaux	11
II. Intérêts et contraintes du réseau secondaire	15
III. Double réseau - Retours d'expérience en France et à l'étranger	18
IV. La composante du prix de l'eau brute – Prix actuellement pratiqués pour les différents usages de l'eau brute	30
V. Position des consommateurs sur le prix de l'eau	32
VI. Eléments constitutifs du prix de l'eau potable	34
VII. Quels coûts les agriculteurs peuvent-ils économiquement supporter : investissement et prix au mètre cube	37
Table ronde n°2 : Les forages La gouvernance et l'organisation de la gestion de l'eau La gouvernance du projet à la suite du débat	46
I. Réglementation, coût des forages proprement dit et de leur maintenance ; conséquence des forages sur la ressource souterraine, risques pour l'environnement	46
II. La gouvernance de l'eau sur le territoire : institutionnels et opérateurs	50
III. La gouvernance de l'eau	52
IV. La gouvernance du projet après le débat	53

La séance est ouverte à 18 heures 10.
Présentation du débat public

Philippe MARZOLF

Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Mesdames et messieurs, bonsoir. Nous allons commencer la réunion. Je suis Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public sur le projet Aqua Domitia. Je suis entouré ce soir de trois autres membres.

Nous sommes à la deuxième réunion thématique sur la gestion et le prix de l'eau. C'est un sujet intéressant, en tous cas je remercie tous les jeunes étudiants qui sont venus suivre ce débat. En sachant qu'il y a toute une dynamique que nous avons initiée pour la région sur comment impliquer les jeunes, les étudiants, pour réfléchir à cette question du projet Aqua Domitia.

Ce soir, dans une première table ronde, nous allons voir le coût et les financements des travaux, le prix de l'eau brute et de l'eau potable. Nous allons essayer de décortiquer le prix de l'eau par rapport à ces différentes questions.

Ensuite, dans une deuxième table ronde, nous parlerons des forages, de la gouvernance, et de l'organisation de la gestion de l'eau. La gouvernance du projet, la suite du débat et les décisions.

Comme d'habitude, je vais vous présenter en une quinzaine de minutes le débat public lui-même, son organisation. Ensuite nous aurons Monsieur Christian Bouillé, représentant de la région et Monsieur Allet, qui nous feront une présentation sur le projet Aqua Domitia.

La CPDP, je voulais vous la présenter. Trois membres ont été nommés par la CNDP. Pour qu'il y ait débat public, il faut que la CNDP soit saisie par le maître d'ouvrage. C'est BRL, maître d'ouvrage du projet Aqua Domitia qui a saisi la CNDP (Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante), chargée en France de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'infrastructure ou d'aménagement d'intérêt national. Nous sommes là pour vérifier que tout le monde peut s'exprimer.

La saisine est obligatoire, parce que le volume de transfert d'eau est supérieur à 1m³/seconde. C'est la réglementation, c'est un décret d'octobre 2012.

En février 2011, la CNDP a décidé d'organiser un débat public, nous allons voir comment cela s'organise. Elle a alors nommé les membres de la Commission particulière pour organiser ce débat en toute indépendance et en toute neutralité. Nous n'avons pas d'avis à donner sur le sujet, nous sommes là pour organiser le dialogue, et ensuite en faire un compte-rendu.

Les objectifs du débat public, qu'est-ce que c'est ?

- S'informer sur le projet. On en entend parler à droite et à gauche, mais il faut avoir à un moment donné une information beaucoup plus ouverte.
- Obtenir des réponses à ses questions. C'est pour cela qu'il y a un système de questions-réponses. Vous pourrez poser des questions.

- Donner son avis sur l'opportunité du projet. Là, c'est important : dans le débat public à la française, et avec la CNDP est particulier, d'abord on pose la question : faut-il faire ce projet ? Avant de dire pourquoi, ses objectifs et ses principales caractéristiques. La plupart du temps, notamment dans les enquêtes publiques, on demande simplement aux gens de donner leur avis sur les caractéristiques, on ne remet pas en débat l'opportunité du projet. Dans le débat public, tout peut être remis en question..

Les suites du débat public vont durer quatre mois. Dans les deux mois, la Commission particulière va élaborer un compte rendu du débat public. Comment cela s'est déroulé ? Qu'est-ce que le public a dit ? Quels ont été les enseignements que l'on peut en tirer ? La CNDP va en tirer un bilan. Il est important que tout ce qui a été dit au cours du débat, par tous les participants, soit rapporté et mentionné.

Dans les trois mois suivants la remise du bilan, la décision du maître d'ouvrage doit être rendue. Il y a plusieurs questions sur la répartition de la décision, et nous allons reposer les questions ce soir. Le maître d'ouvrage rendra sa décision publique sur les principes et les conditions de poursuite du projet (maintien, modifications, abandon).

Les principes du débat public

La transparence : toutes les informations sont mises à la disposition du public, tout est rendu public. Il n'y a pas de négociation.

Le principe d'équivalence : toutes les personnes concernées par le projet, tous les habitants du Languedoc-Roussillon et les riverains du Rhône, parce que c'est presque la vallée du Rhône, peuvent s'exprimer et donner leur point de vue, quelle que soit leur représentativité. Comme je le dis souvent : que ce soit Madame ou Monsieur Michu, ils ont autant la possibilité de s'exprimer que le Président du Conseil régional Languedoc Roussillon. Nous, nous sommes là en tant que Commission particulière, pour les écouter au même niveau.

Par contre, ce que l'on demande, ce sont les arguments. Toutes les opinions exprimées doivent être argumentées. Il faut que chacun arrive avec des arguments par rapport à cela.

Les documents du débat

Les documents, vous avez dû les voir ici. Il y a le journal du débat qui a été distribué, il y aura trois numéros. Il y a un petit volet, il y a un site Internet, une lettre d'information périodique que vous pouvez recevoir, il suffit de vous inscrire.

Il y a un dossier du maître d'ouvrage, avec sa synthèse également. Les études réalisées par le maître d'ouvrage qui sont également mises en ligne.

Au cours du débat, nous attendons beaucoup de contributions, des avis, des contributions écrites, des contributions audiovisuelles. Vous avez vu que vous pouvez vous faire interviewer pour donner votre avis. Les avis audiovisuels sont plus dynamiques, et après nous les mettons sur le site.

Tout le monde peut faire des contributions écrites. Certaines contributions écrites seront transformées en cahiers d'acteurs. Vous avez pu en voir déjà, il y en a sept disponibles, qui ont été retenus par la CPDP, mis en page par la Commission, imprimés et diffusés. C'est aussi un principe

de symétrie : le même moyen de diffusion de l'information pour des acteurs que pour les maîtres d'ouvrage.

Nous attendons d'autres cahiers d'acteurs bien sûr, qui vont arriver. Et bien sûr, toutes les études et documents complémentaires qui arriveront en cours de débat.

Le site Internet

Le site Internet, qui commence vraiment à avoir de l'influence. Vous avez accès aux informations, un système de questions-réponses. Toutes les questions que vous posez auront des réponses. Réponses qui sont relues par la Commission pour voir si elles sont bien complètes et si elles correspondent bien à ce que le maître d'ouvrage a inscrit dans son dossier.

Des espaces de discussions thématiques pour chaque réunions thématique, et également pour les rencontres territoriales en fonction des différents maillons du projet.

La diffusion en direct des sept premières réunions : ouverture, cinq réunions thématiques, clôture. Ce soir, nous sommes en direct sur Internet, et nous regarderons s'il y a des questions qui arrivent des internautes en complément des questions posées ce soir.

Et bien sûr, les interviews vidéo, j'en ai déjà parlé.

Il y a une couverture médiatique importante. 14 campagnes de presse écrite, radio, presse web, réseaux sociaux, une page sur Facebook, Google. Nous essayons de faire en sorte que tout le monde soit au courant.

Et bien sûr, des parutions dans les journaux, magazines des collectivités, et les acteurs du territoire que je remercie ici, parce qu'ils ont vraiment joué le jeu pour informer sur le projet.

Après avoir rencontré avec les 80 acteurs dans le territoire, et avoir fait une consultation sur Internet sur le thème du débat, nous sommes arrivés à sortir quatre questions principales :

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions ?
- Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?

Le débat a été organisé comme ceci :

- 13 réunions publiques dans 11 villes de la région.;
- 5 thématiques ;
- 6 réunions territoriales

Les réunions thématiques

Nous avons déjà eu une première réunion thématique à Agde sur : Le projet Aqua Domitia est-il un outil d'aménagement du territoire pour les besoins liés à la croissance démographique, à l'économie et au développement touristique ?

Ce soir le sujet est : Quelle incidence le projet aurait sur le prix de l'eau et sa gestion ? Nous allons parler du coût des travaux, comment seraient-ils financés. Le prix de l'eau brute, des forages. Nous reviendrons sur le programme de ce soir.

La troisième réunion thématique :

- L'eau du Rhône est-elle une ressource suffisante, pérenne et de qualité ?
- Le projet Aqua Domitia permet-il au territoire de s'adapter au changement climatique ? On en parle de plus en plus. Est-ce que cela va répondre à cette question-là ?
- Contribue-t-il également au bon état des milieux aquatiques ?

Ensuite, à Béziers le 20 octobre jeudi prochain, nous verrons quelles sont les solutions alternatives. Est-ce qu'il y en a d'autres qui peuvent être envisagées ?

Des ressources connues, des ressources potentielles avec les eaux profondes.

Des économies d'eau et d'autres ressources (baisse des consommations, récupération des eaux de pluie, diminuer les pertes des réseaux, etc.)

Il y a toute une liste de possibilités qui sont déjà en cours.

La cinquième réunion thématique répondra aux questions des besoins agricoles. Nous aurions pu la mettre dès le début, c'est une question importante dans le débat. Mais nous avons attendu que les vendanges soient finies pour que les viticulteurs soient présents.

Quels sont les besoins en eau actuels et à venir pour l'agriculture languedocienne.

La diversification des cultures.

L'irrigation de la vigne : est-ce que c'est nécessaire ?

Ensuite, il y aura six réunions territoriales en fonction des cinq maillons prévus dans le projet Aqua Domitia et proposés par la région.

Et nous irons aussi à Perpignan, même si le projet ne va pas jusqu'à Perpignan, pour être sûr que le public de Perpignan peut s'exprimer sur ce projet-là.

Et bien sûr, une réunion de clôture à Narbonne, sur les principaux enseignements du débat public.

Actions spécifiques

Tout à l'heure je remerciais les étudiants qui sont là ce soir. Nous avons fait une action spécifique auprès des étudiants et lycéens d'enseignement général et professionnel. Avec les étudiants de l'université Montpellier II, qui vont réaliser un débat eux-mêmes dans leur université. C'est bien de les prendre en charge dans cette démarche de démocratie participative.

Les lycées 21, qui sont engagés dans des démarches de développement durable. Là, il y aura un débat, plus des propositions de débat au programme pédagogique. Ce que nous attendons, c'est qu'ils organisent un débat, mais aussi qu'ils donnent un peu leur avis. C'est un projet à 10, 15 ou 20 ans qui se fait. Ce sera un projet pour eux s'ils restent dans la région.

Une deuxième initiative que l'on a faite : nous nous sommes aperçu en rencontrant les acteurs que beaucoup de gens se posaient des questions : est-ce que l'on connaît assez bien les ressources hydrauliques, souterraines, de la région ou pas ? Nous avons proposé un cadre d'échanges entre une vingtaine de géologues de la région, pour qu'ils réfléchissent ensemble sur les connaissances des ressources en eau. Afin qu'ils fassent un point sur :

- Quelles sont les études effectuées sur les ressources en eau de surface et souterraines ?
- Leur poser la question : est-ce que cet état de connaissances est suffisant ?
- Dans le cas contraire, quelles sont les études complémentaires ?

Normalement, les conclusions de cet atelier seront rendues publiques au cours du débat, et nous pensons peut-être à la réunion du 20 octobre. Il faut que les experts, qui sont de différentes entités, arrivent à parler d'une même voix, en tout cas d'un même questionnement.

Voilà en tout cas pour la présentation globale du débat et sur l'organisation. Avez-vous des questions sur le débat lui-même ? Après bien sûr, il y aura des questions sur les thèmes directement. Avez-vous des interrogations sur l'organisation du débat ?

Si ce n'est pas le cas, c'est que j'ai été clair.

Je propose de passer d'abord la parole à Monsieur Christian Bouillé, qui va d'abord je pense, lancer un film, et après pouvoir s'exprimer sur le projet Aqua Domitia au regard de la thématique de ce soir.

Un document vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projeté.

Depuis l'antiquité, le Languedoc-Roussillon a été aménagé pour réguler, stocker et acheminer l'eau au plus près des activités humaines. Les grands ouvrages hydrauliques créés par BRL depuis la fin des années 50 alimentent aujourd'hui, en période estivale, près d'un million de personnes, touristes et habitants permanents, ainsi que près de la moitié des surfaces irriguées. Il est la propriété du Conseil régional du Languedoc-Roussillon depuis 2008.

Région attractive, le Languedoc-Roussillon connaît depuis plusieurs années l'une des plus fortes croissances démographiques de France. D'ici 20 ans, sa population devrait encore augmenter de 500 000 à 800 000 nouveaux habitants. La région doit donc faire face à un double défi : sécuriser

les ressources en eau pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance, tout en préservant les milieux naturels qui constituent une richesse exceptionnelle et un facteur d'attractivité pour son territoire.

Ce défi s'inscrit dans un contexte du changement climatique avéré. Au cours des 30 dernières années, la température a augmenté de 1,5 degré en moyenne, dans la région, et d'ici 2100, la température devrait continuer de croître, les précipitations de baisser et le débit d'étiage des rivières pourrait diminuer de 30 à 50 %. Face à ce constat, la région et les cinq départements du Languedoc-Roussillon ont lancé en 2005 la réflexion prospective Aqua 2020. Unique en France, cette démarche a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'eau. Elle a débouché sur un diagnostic partagé, mettant en lumière la dégradation des ressources locales, et proposant une gestion économe et plus solidaire de l'eau pour préserver les milieux et le développement futur des territoires. La charte de gestion durable des ressources en eau, signée par la région et les cinq départements, reprend ces objectifs qui ont été déclinés dans les politiques soutenues par chacune des collectivités partenaires.

À côté de programmes d'économie d'eau et de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, un projet fédérateur a été retenu par la région et les départements de l'Hérault et de l'Aude. Baptisé Aqua Domitia, il doit permettre de relier les réseaux alimentés par le Rhône avec ceux alimentés par le barrage des Monts d'Orb. En conjuguant la ressource Rhône et les ressources locales, il vise à sécuriser l'approvisionnement des territoires depuis Montpellier jusqu'au littoral audois, pour faire face à des pénuries liées à la sécheresse, à des pollutions ou à des incidents. La région a confié à BRL, concessionnaire du réseau hydraulique régional, la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui s'inscrit dans la logique du pacte régional : garantir l'accueil de nouvelles populations et un développement harmonieux des territoires, tout en préservant les milieux aquatiques.

Aqua Domitia est composé de canalisations d'eau brute, d'une longueur totale d'environ 130 kilomètres, d'un diamètre compris entre 60 à 120 centimètres, pouvant faire transiter jusqu'à 2,5 mètres cubes/seconde. Leur emprise au sol sera réduite à une étroite servitude de passage, compatible avec un usage agricole. La réalisation de ce projet est prévue de façon progressive, maillon par maillon, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés, et en tenant compte de l'urgence des besoins à satisfaire localement. Son coût total est évalué à 140 millions d'euros.

En apportant une deuxième ressource, abondante et renouvelable, issue du Rhône, le projet Aqua Domitia offre une solution de secours aux territoires traversés et permet de faire face à l'augmentation des besoins liés à l'accueil de nouvelles populations. Il permet de ne pas gaspiller l'eau potable pour des usages qui ne l'exigent pas. Il répond aux besoins des acteurs économiques, agriculteurs, industriels, acteurs touristiques, et il constitue un facteur de croissance économique et de compétitivité pour les territoires. Il rend possible une baisse des prélèvements sur les milieux aquatiques les plus sollicités. A la demande de la Commission Nationale du débat public, un débat public est engagé, cet automne 2011 par une commission indépendante, pour permettre à l'ensemble des citoyens de s'informer et s'exprimer sur le projet.

Présentation du projet Aqua Domitia

Christian BOUILLE
Conseiller régional délégué à l'eau et à AD

C'est avec plaisir que je me retrouve ici pour la troisième fois. Ce débat public est extrêmement important, et je suis persuadé, parce que le Président Christian Bourquin m'a donné la délégation de la politique de l'eau depuis 2004, que ce sujet est vraiment une priorité.

Effectivement, quand on regarde ce petit document, on a l'impression que tout est dit, et qu'il n'y a plus à discuter. C'est une introduction qui pose bien la problématique de l'eau, et des solutions possibles que l'on pourra y consacrer. Ce film-là est excellent, je vois que chaque fois j'éprouve du plaisir à le revoir.

Je voudrais maintenant insister sur les points qui nous intéressent aujourd'hui, c'est-à-dire la gestion et le prix de l'eau. Nous avons déjà vu précédemment – pour ceux qui suivent cela de près – que nous n'étions pas dans une politique de l'offre. Nous n'avons pas de l'eau à distribuer en quantité infinie. Et d'ailleurs, le projet Aqua Domitia, c'est la conséquence des analyses prospectives qui ont été entreprises par Aqua 2020, qui a fait un inventaire des ressources et des besoins, etc., d'une manière la plus précise.

Ils ont travaillé sur la demande en termes d'eau potable. C'est un problème crucial, puisque l'on a dit dans ce film que d'ici 2030 il y aura 500 000 à 800 000 Languedociens de plus, il faut faire face à l'augmentation.

Deuxièmement, la demande en eau d'irrigation pour l'agriculture et les espaces verts, c'est quand même aussi fondamental. Et puis, la demande pour les usages touristiques et industriels.

Comme il s'agit finalement aujourd'hui de parler de sous, on va commencer par ce que les choses coûtent. Vous savez, l'accès à l'eau, c'est un droit qui ne peut pas être abandonné à des logiques purement marchandes. D'ailleurs, c'est un débat qui traverse le pays, et dans des municipalités entre ce que l'on appelle la gouvernance privée et la gouvernance publique.

Si on regarde un peu ces diapositives : tout d'abord le coût du projet. On vient de dire 140 millions d'euros. Oui, c'est vrai, mais cela concerne uniquement la colonne vertébrale, celle qui va de Montpellier et qui devrait arriver dans l'Aude (130 km). Mais en réalité, on va voir qu'il y a des réseaux privés, mais qu'il y a aussi des réseaux secondaires. Le coût des réseaux secondaires, dont on n'a pas encore vu qui le financerait, c'est aussi 140 millions d'euros. Ce qui fait en tout, pas loin de 280 millions d'euros.

Naturellement, il faut distinguer deux types de réseaux secondaires : les réseaux primaires, ceux qui amènent de l'eau dans les territoires que l'on peut irriguer. Et les réseaux secondaires qui sont aussi extrêmement importants. Finalement le réseau principal, c'est la suite logique du canal de Philippe Lamour, qui en termes d'aménagement du territoire savait de quoi il parlait. Il n'y a qu'à aller sur les costières de Nîmes pour voir ce que c'est et que ce ne serait plus si on n'avait pas ce dispositif. Le prolongement normal sur le plan écologique ne l'a pas gêné beaucoup, puisqu'ils vont amener cette eau.

Pour les réseaux primaires, on peut penser que ce sera réglé par l'argent du contribuable, par la région, par BRL. Mais pour les réseaux secondaires, il va falloir des maîtrises d'ouvrage locales qui se structurent. Je pense par exemple aux ASA, Associations de Syndicats Agricoles, aux collectivités territoriales, aux aménageurs privés. C'est par exemple ce que nous avons fait sur une extension récente du réseau régional dans l'Hérault. La région a missionné BRL pour construire les réseaux principaux, structurants, et c'est ASA qui a pris en charge les ramifications, jusqu'aux parcelles.

Philippe MARZOLF

Il faudrait peut-être dire ce qu'est une ASA.

Christian BOUILLE

Une ASA, c'est une Association Syndicale Autorisée. Je pensais l'avoir dit, vous faites bien de le répéter.

Il y a là-dessus, bien sûr, des dispositifs à mettre en place, et les maîtres d'ouvrage qui vont se plier. Quand on discute dans les bassins versants que j'ai pu visiter, chaque fois que l'on aborde le sujet : qui va payer ? Tout le monde veut de l'eau gratuite. Cela n'existe pas, l'eau gratuite. Si, cela existe, mais ce sont les investissements qui font qu'elle est plus ou moins chère. Là-dessus, il faut que l'on ne fasse pas des caprices, que l'on ne demande pas la lune, mais que l'on aille bien sûr dans la bonne direction.

L'organisation réseau privé, réseau secondaire a deux conséquences. La première conséquence, c'est que les réseaux principaux et secondaires doivent être construits simultanément, concomitamment. Pourquoi ? Parce que l'on peut très bien dire qu'il y a le grand tuyau qui est passé, nous on ne s'y branchera pas, etc. Il faut une cohérence dans la démarche, et cela est très important.

Là, nous sommes cohérents avec la philosophie du programme Aqua Domitia. Ce projet doit s'inscrire en complémentarité des volontés exprimées localement et des efforts consentis. Là-dessus je pense que non seulement il va y avoir un débat ce soir, mais il va y avoir des débats à chaque réunion territoriale.

Les plans de financement, sur les réseaux principaux, ce sera BRL et la région. Et ensuite, il y a tous nos partenaires habituels : les départements, les agglomérations, l'agence de l'eau, qui sont tous impliqués. C'est un problème dont les solutions sont collectives.

Sur les réseaux secondaires, il faudra que ce soit le maître d'ouvrage local qui porte sa part d'investissement, l'ASA qui fera appel à ses membres, BRL, la région, le département, la collectivité. Nous avons quand même une inconnue qui peut être très intéressante, c'est l'Europe. Je ne vais pas faire un cours sur l'Europe, vous voyez les problèmes que nous avons, mais nous avons quand même pu travailler jusqu'à maintenant et faire des choses. Et je crois que le Président Bourquin, les 17 et 18 octobre prochains, reçoit les représentants de l'Europe, et il va négocier des crédits européens sur les extensions du réseau d'irrigation. Ce serait quand même un

sacré coup de pouce que des fonds européens permettent justement cette ramification et ce branchement sur le gros tuyau.

Maintenant, bien sûr, quel est le prix pour le consommateur ? C'est ce qui ce soir nous intéresse. Il est évident que c'est un grand projet, de 180 à 300 millions d'euros. Pratiquement, c'est la moitié d'un budget comme celui de la ville de Montpellier, c'est énorme. C'est la raison pour laquelle il y a un débat public là-dessus.

Naturellement, il va falloir voir à quel niveau se placent les financements. Je prends par exemple le maillon sud de Montpellier dont on a parlé récemment. Ce maillon sud va être raccordé à la nouvelle station du Syndicat du bas Languedoc, et l'augmentation calculée sera de 3 ou 4 centimes d'euro par mètre cube. Ce n'est pas beaucoup, mais quand il faut payer, c'est toujours beaucoup. Cela, c'est un calcul montrant l'ordre de grandeur.

Cette articulation nécessaire entre les réseaux principaux et secondaires aura aussi une conséquence sur la gouvernance de l'eau, évidemment. Depuis le départ, Aqua Domitia, nous le construisons avec tout le monde. C'est pour cela que nous avons appuyé la proposition de création d'une instance interbassins. C'est aussi l'ambition du service public régional de l'eau. Vous savez tous que depuis le 1^{er} septembre 2011, nous avons mis en place le service public régional de l'eau. Nous avons pu le faire parce que depuis 2008 nous sommes les propriétaires du réseau hydraulique, que nous pourrions poursuivre si à la suite des débats il n'y a pas de veto ou d'incompatibilité. Parce qu'aujourd'hui rien n'est encore fait, nous sommes en pleine discussion.

Notre ambition, c'est d'assurer un accès à l'eau pour chaque Languedocien. Non seulement aujourd'hui, nous sommes 2,5 millions, mais surtout demain où nous serons 3,5 millions, et peut-être bien davantage. Cela pose des problèmes, mais je pense que grâce à des pionniers comme le Président Frêche, comme le Président Bourquin, la politique est tout à fait cohérente, efficace. Je ne sais pas si nous ferons Aqua Domitia, mais ce serait plus qu'une erreur, une faute de ne pas le faire. En tout cas, nous allons en discuter. Merci de m'avoir écouté.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Bouillé. Vous avez vu dans le programme que nous avons des réunions thématiques. Lors des réunions thématiques, il y a plus de temps d'intervention d'experts et d'acteurs, pour vraiment faire le tour des arguments dans cette problématique. Vous allez voir, vous avez à peu près une heure de débat avec le public, et près de deux heures d'interventions d'experts.

Table ronde n°1

Quel serait le coût des travaux et comment seraient-ils financés (conduite principale et réseaux secondaires) ? Le prix de l'eau brute et de l'eau potable

Participaient à la première partie de la table ronde :

Claude ALLET, Président du directoire de BRL

Jacques GRAU, Président du Syndicat intercommunal de travaux d'irrigation dans la vallée du Salaison

Marielle MONTGINOUL, Chargée de recherche au CEMAGREF

Philippe MARZOLF

Je vais appeler les trois premiers intervenants, Monsieur Claude Allet est déjà sur scène, pour nous parler du coût des travaux, des financements.

Egalement demander à Jacques Grau, Président du Syndicat intercommunal de travaux d'irrigation dans la vallée du Salaison de nous parler de l'intérêt et des contraintes du réseau secondaire. Nous venons d'en parler, le principal c'est la conduite, et après il y a les réseaux secondaires et même tertiaires.

Et également Marielle Montginoul, Chargée de recherche au CEMAGREF, sur le double réseau, avec le retour d'expérience en France et à l'étranger.

Chacun sept minutes. Vous avez pu remarquer que dans le coin en haut à droite il y a un compteur, c'est important. Il faut que chacun respecte son temps de parole et réponde à la question qui lui a été posée pour la table ronde, pour qu'il y ait le plus de temps possible pour le débat avec le public.

I. Les prix de l'eau brute pour les usages d'aujourd'hui et demain si le projet était réalisé – Impact des travaux

Claude ALLET, Président du directoire de BRL

Bonjour à toutes et à tous. Je vais traiter quatre questions. Je vais préciser ce que Christian Bouillé vous a exposé de manière générale : combien coûte Aqua Domitia ? Est-ce que c'est cher ? Qui va payer le projet ? Est-ce que la réalisation de ce projet aura des conséquences sur le prix de l'eau qui sera payé par les usagers ?

Peut-être juste une parenthèse, parce que Monsieur Marzolf l'a dit tout à l'heure, une des questions posées dans le débat, c'est : Qu'est-ce qu'Aqua Domitia ? C'est une réponse adaptée à l'ensemble des besoins qui ont été soulevés dans les territoires desservis. Nous avons mis dans notre dossier de maître d'ouvrage que la réponse est non : c'est un élément de réponse. Je redis ce que j'avais dit

lors de la séance d'ouverture : la première réponse, c'est une économie d'eau. Les plus gros efforts seront les économies d'eau (près de 50 % des efforts). Après, il y a la valorisation des ressources locales, et Aqua Domitia, c'est la deuxième ressource. La ressource complémentaire. Il ne faut pas imaginer qu'Aqua Domitia va résoudre tous les problèmes d'eau, c'est un atout complémentaire qui est donné aux territoires.

1. Coût du programme

Nous l'avons dit, Aqua Domitia c'est 140 millions d'euros pour les cinq maillons. On peut faire défiler le coût des maillons. Pour chacun des maillons, les coûts sont différents suivant les territoires traversés, les diamètres, les contraintes techniques et environnementales dans lesquelles on se trouve.

Aqua Domitia, c'est un programme, c'est un ensemble de maillons. En aucun cas, ce n'est une opération que l'on fera d'un seul coup. Il y aura une déclaration d'utilité publique, une enquête publique sur chacun des maillons. Mais c'est un programme, il faut relativiser le coût par rapport à chacun des maillons.

Il y aura à peu près 140 millions d'euros de réseaux secondaires à réaliser bien sûr en parallèle. Cela ne sert à rien de faire une artère principale, si jamais on ne fait pas les réseaux de distribution jusqu'aux usagers.

On peut se poser la question : 280 millions d'euros au total, ce n'est pas un petit chiffre, c'est important. Mais c'est cher par rapport à quoi ? On l'avait dit lors de la séance d'ouverture, si on regarde ce que l'on avait chiffré dans Aqua 2020, le coût des réductions des fuites dans les réseaux. Si on veut que dans les quatre plus petits départements de la région on ait moins de 30 % de fuites, et dans l'Hérault moins de 25 % de fuites dans les réseaux d'eau potable, il faudra dépenser 600 millions d'euros dans les 15 ans à venir pour faire une économie de 33 millions de m³. Aqua Domitia en version moyenne, c'est 15 millions de m³, nous sommes dans les mêmes ordres de grandeur.

Certains m'ont dit dans les forums : la solution, cela peut être des retenues collinaires, on en fait des plus petites ou des plus grandes, ce sont des petits barrages. Les coûts varient suivant la dimension, de 150 à 400 millions d'euros pour 15 millions de m³.

Et puis, le dessalement, cela peut être une autre solution. Barcelone, dernier exemple, qui produit en mètres cubes par jour, à peu près la même chose qu'Aqua Domitia : 230 millions d'euros.

Nous sommes en cohérence avec l'ensemble des solutions qui peuvent être mobilisées ou qui devront être mobilisées, notamment les économies d'eau.

Si on compare avec les coûts des pénuries, puisqu'Aqua Domitia, c'est une deuxième ressource, pour sécuriser en cas de pépin, un incident de pollution. On voit bien en 2011 qu'à l'échelle nationale de la France, c'est plus d'un milliard d'euros qui ont été mobilisés pour aider l'agriculture, pour corriger les effets de la sécheresse. Il faut aussi avoir cela en tête, à chaque fois que l'on a une crise, que l'on ait une difficulté, cela a un coût.

Dernier élément : on peut comparer le coût d'Aqua Domitia avec d'autres infrastructures linéaires :

- TGV : 20 à 40 millions d'euros par kilomètre ;
- Autoroute : 10 à 30 millions d'euros par kilomètre ;
- Aqua Domitia : à peine un peu plus d'un million d'euros par kilomètre.

C'est un prix relatif.

2. Qui va financer le projet ?

Il n'y a que deux solutions : c'est soit l'utilisateur, soit le contribuable. Comment cela marche ? Dans le projet Aqua Domitia, il est clair que l'utilisateur va financer une part du projet par de l'investissement. Et on va le voir, l'utilisateur va payer la totalité du fonctionnement, et une part de l'investissement.

Comment ? Il va d'abord payer par la facture d'eau. L'utilisateur c'est normal, l'abonné paie par sa facture.

Pourquoi ? Parce que BRL est concessionnaire. Un concessionnaire, c'est une société à capitaux majoritairement publics (75 %), qui exploite à ses risques et périls. Il n'y a aucune subvention d'équilibre. Lorsque l'on réalise des réseaux, on emprunte, on a toutes les charges pour nous, et il faut que la maintenance, l'exploitation et l'amortissement soient réalisés et payés par la facture d'eau.

Lorsque l'on a un projet d'extension, pour déterminer la part que l'on finance, nous regardons le compte d'exploitation prévisionnel, c'est-à-dire les recettes. On regarde les recettes qui ont été engendrées, et en fonction de cela on regarde ce que l'on peut mettre.

Aqua Domitia, certains pourront le contester, mais je peux vous dire que ce n'est pas une opération qui ait une énorme rentabilité – je vais expliquer pourquoi – pour BRL. Lorsque j'ai présenté la première fois le maillon sud à mon Conseil d'Administration, je leur ai dit : est-ce que vous acceptez que pendant les 20 premières années, on ait 7 millions d'euros de déficit, et que l'on s'équilibre sur les années suivantes ?

Pourquoi ? Parce que quand on amène une deuxième ressource sur le territoire, c'est l'ensemble du territoire qui en profite, et pas seulement les clients. Quand on amène une deuxième ressource sur le territoire, je vais prendre un exemple. Vous avez vu, il y a le maillon Biterrois : nous allons amener l'eau du Rhône interconnectée à un moment donné, qui va arriver dans le secteur du Biterrois. En amenant cette eau du Rhône, on va permettre notamment à l'agglomération de Béziers de prélever plus sur l'Orb, et d'avoir un bénéfice de cette deuxième ressource qui va servir pour d'autres usages agricoles ou d'autres usages eau potable, sans pour autant être cliente de l'opération Aqua Domitia.

Lorsque l'on amène une deuxième ressource sur un territoire, c'est tout le territoire qui en profite. On peut se permettre ce déficit, grâce aux recettes que l'on a sur le réseau existant.

L'utilisateur paie aussi une part de l'investissement par une contribution directe au financement de l'opération. Que ce soit les agriculteurs, les particuliers, les collectivités utilisatrices, et l'Agence de l'eau, c'est bien l'utilisateur qui paie l'ensemble des recettes de l'Agence de l'eau. L'utilisateur paie le fonctionnement et paie une partie de l'investissement.

La partie de l'investissement qui est payée par l'utilisateur n'est pas la part majoritaire, c'est le contribuable qui paie l'essentiel de l'investissement.

Pourquoi le contribuable doit payer aussi ? Parce que, je vous l'ai dit, une partie du bénéfice, c'est l'ensemble du territoire qui le récupère. Nous aurons des subventions de la région, des départements, des communes ou intercommunalités, voire de l'Europe, ce que l'on espère ardemment pour le financement de l'irrigation de la vigne et les extensions agricoles.

Le montage financier est défini maillon par maillon. Il n'y a pas de montage financier défini à l'avance. On regarde sur l'ensemble du territoire, et avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il n'y a pas de recette unique, et on le fait avec tous les acteurs du territoire. C'est parce que les acteurs sont d'accord, que c'est la bonne solution complémentaire par rapport aux besoins du territoire, que chacun s'engage en fonction des bénéfices qu'il va en retirer.

Par exemple, cela a été dit tout à l'heure par Christian Bouillé sur le maillon sud : 68 % par le contribuable, 32 % par l'utilisateur.

3. Quel est le prix de l'eau brute BRL ?

Nous y reviendrons. Aujourd'hui, nous avons des prix moyens autour de 34 centimes d'euro du mètre cube. Vous voyez, c'est différent pour les agriculteurs, pour les particuliers, pour les collectivités locales.

Pourquoi ? Les raisons sont que simplement les services qui sont donnés à ces différents types de clients ne sont pas les mêmes. Le tarif dépend du débit, du nombre de mètres cubes par heure souhaité. Il dépend bien sûr des volumes consommés, puisqu'il y a une partie de la facture qui est indexée sur le volume, et du niveau de service attendu. Il est certain que si l'on donne de l'eau pour de l'eau potable, nous avons des périmètres de protection, nous avons énormément de contrôles aussi à faire et à financer. Nous avons bien sûr des délais de coupure qui sont beaucoup plus courts que pour d'autres usages. Le niveau de service crée le prix, et il est réparti sur les usagers qui en bénéficient.

Et bien sûr, cela varie selon les charges d'exploitation, le nombre de relevés, l'importance des relevés, la portée, au type de contrat souhaité par l'utilisateur de l'eau.

4. Quel effet du projet Aqua Domitia sur le prix de l'eau ?

Il n'y aura pas d'augmentation du prix actuel de BRL sur les réseaux existants. Nous n'allons pas faire payer les clients actuels de BRL pour faire les extensions. Les prix vis-à-vis des clients seront fixés par les maîtres d'ouvrage locaux des réseaux secondaires.

Pour le Syndicat du Bas Languedoc, si on intègre les charges d'investissement et de fonctionnement, cela peut être entre 7 et 10 centimes d'euros le mètre cube dans la version complète, c'est un exemple.

Le tarif de l'eau brute de BRL, une fois Aqua Domitia réalisé, ne sera pas très différent des tarifs que l'on a aujourd'hui. Pourquoi ? Nos tarifs sont considérés souvent comme importants, parce que nous avons un patrimoine important à gérer, à exploiter et à assurer la maintenance. Ce tarif est

élevé, il ne pousse pas à la consommation, vous pourrez le demander aux agriculteurs présents dans la salle. Il doit trouver un équilibre par rapport au besoin, rester attractif pour être une ressource de complément accessible et abordable pour ceux qui en ont besoin. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci.

Monsieur Jacques Grau, pour vous quels sont les intérêts et contraintes du réseau secondaire justement, qui est projeté dans BRL et la région ?

II. Intérêt et contraintes du réseau secondaire

Jacques GRAU, Président du Syndicat intercommunal de travaux d'irrigation dans la vallée du Salaison

Je suis président du Syndicat intercommunal de travaux d'irrigation dans la vallée du Salaison. Nous couvrons six communes au nord-est de Montpellier : Assas, Clapiers, Guzargues, Jacou, Teyran, Vendargues.

C'est un territoire de 61 500 m², 25 000 habitants environ.

Nous avons 500 usagers, 30 % sont agricoles ou semi-agricoles. Agricole, ce sont forcément les agriculteurs, et semi-agricole, ce sont les mairies, les pépinières, les carrières, etc. Et 70 % de particuliers. Il faut savoir qu'au départ le réseau avait été installé pour satisfaire les besoins agricoles, et c'est grâce aux particuliers que l'on arrive à équilibrer le budget des Syndicats.

Nous avons sur le territoire des antennes ou réseaux secondaires qui représentent 56 367 mètres linéaires. Et un Feeder qui est celui qui amène l'eau sur le territoire, dont nous avons la gestion au compte de l'Hérault, de 7 420 mètres linéaires.

En 2010, nous avons consommé 400 000 m³. En 2011, nous sommes déjà à 660 000 m³, mais nous avons eu un client particulier qui a planté de nombreux hectares de melons sur le territoire, ce n'est pas significatif. Je pense que nous serions aux environs des 500 000 m³ sans compter ce producteur.

L'eau potable estimée en 2010 par rapport aux 400 000 m³ que nous avons distribués, nous estimons entre 120 000 et 150 000 m³ d'eau potable économisés grâce à l'utilisation de l'eau brute.

Ici vous avez le territoire du SITIVS. Vous avez ici l'adducteur principal qui est en jaune, et tout ce que vous voyez en rouge et en bleu correspond au réseau secondaire qui nous permet d'alimenter les usagers dans le territoire.

1. Objectifs du développement de l'eau brute

- sécuriser les besoins liés à la croissance démographique ; ceci correspond tout à fait aux objectifs d'Aqua Domitia ;

- alimenter en eau brute les secteurs déficitaires pour la production d'eau potable ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs du bon état des milieux ;
- desservir en irrigation les zones à potentiel agricole et espaces verts ;
- favoriser le geste citoyen des habitants pour l'irrigation des parcelles, le nettoyage des véhicules.

Ce sont les grands objectifs, par rapport à Aqua Domitia.

Comment arrivons-nous à essayer ces objectifs au niveau des réseaux secondaires ?

- Irrigation des espaces agricoles, bien évidemment.
- Arrosage des jardins particuliers. Je vous ai dit que c'était absolument nécessaire à l'équilibre des budgets des syndicats intercommunaux.
- Aménagements des lotissements et quartiers nouveaux. Il faut savoir que les cinq ou six communes du territoire de SITIVS, nous avons pris un engagement, nous les maires, à faire en sorte que chaque fois qu'un quartier ou qu'un lotissement serait aménagé, nous avons fait en sorte que les aménageurs paient l'installation des réseaux secondaires. A condition bien évidemment qu'il ne faille pas tirer 5 kilomètres de vignes pour aller le chercher. Grâce à cela, nous sommes arrivés à installer des doubles réseaux sur des petites parcelles où les clients n'auraient jamais eu l'idée de se brancher. Sauf que nous avons amené l'eau brute sur leur parcelle, et ils en ont profité pour se brancher.
- Nettoyage des véhicules, bien évidemment.
- Production industrielle (ex : fabrique parpaings).
- Communes : irrigation espaces verts et stades.
- Périmètre protection incendie. La ressource d'eau brute ne peut pas être utilisée comme production naturelle contre l'incendie. C'est de l'eau qui en principe est amenée par des pompes, et que si un jour il y a un incendie et que la pompe est en panne, on n'arrivera jamais à éteindre le feu. C'est simplement pouvoir arroser le bois et la garrigue quand l'humidité n'est pas là.
- Centres équestres (arrosage des carrières).
- Permettre l'installation de productions maraîchères en « circuit court ». Vous savez tous aujourd'hui que nous essayons de faire en sorte de faire des circuits courts pour distribuer les productions maraîchères. Ceci permet de le faire.
- Développer les « jardins partagés ». Toutes les communes essaient petit à petit d'ouvrir des jardins partagés. J'ai l'intention dans mon village d'en faire une quinzaine d'ici fin 2012. Grâce à l'eau brute, on arrive à faire cela facilement.

- Potabilisation de l'eau brute, pour distribution auprès des utilisateurs.

Nous avons vu les avantages, maintenant forcément, il y a quelques contraintes.

L'eau brute est distribuée par des supprimeurs. Comme je vous le disais, l'eau vient par l'électricité, et si une pompe tombe en panne, on ne peut plus assurer la continuité de la desserte. Je vous prie de croire que l'été quand cela arrive, on se fait appeler à la maison la nuit et dans la journée.

Les supprimeurs sont consommateurs énergétiques, cela fait de grosses factures de consommation électrique.

Le coût des réseaux par rapport à l'expérience que nous avons : lorsque l'on installe un réseau, c'est 100 euros le mètre linéaire, jusqu'à 150 euros le mètre linéaire si on passe sous la chaussée. On trouve sur le terrain parfois des sols avec des rochers. A ce moment-là, le coût est beaucoup plus important.

Le coût des branchements hors extension est d'à peu près 1 000 euros pour les usagers. Aujourd'hui la contrainte n° 1 c'est l'éloignement de la source d'alimentation. Tous les territoires ne sont pas desservis par l'eau brute. J'ai été appelé dans le village voisin de ma commune pour expliquer à la population que l'on n'arrivait pas à satisfaire les besoins de tout le monde.

2. Coût des consommations

Le prix moyen du mètre cube eau brute que nous vendons aujourd'hui, avec des forfaits de contrat de 300 m³, revient à 1,08 euro le mètre cube. A comparer à un prix moyen du mètre cube sur le même territoire distribué par SMGC-Veolia, est à 2,64 euros.

Par contre, dans le cas où il n'y a pas d'assainissement collectif, s'il s'agit d'un assainissement individuel, le prix du mètre cube d'eau est à 1,66 euro.

3. Nécessité d'Aqua Domitia

Aqua Domitia, pour les élus que nous sommes, c'est très important pour nous.

Il permet de satisfaire la demande de nombreux usagers éloignés des réseaux actuels, et sachez aujourd'hui que nous avons des besoins énormes.

Offrir la possibilité d'irrigation sur des secteurs non desservis, bien évidemment.

Permettre la création de réseaux secondaires sur de nouveaux territoires où la distance actuelle de la source d'approvisionnement ne permet pas d'envisager techniquement et financièrement le service.

4. Conditions de la réussite du projet

- Projet cohérent. Je crois que cela a été démontré plusieurs fois dans le rapport.

- Soutiens financiers : Hérault, Région et BRL, Etat et agence de l'eau. Europe en accompagnement des projets agricoles. Et bien sûr, les collectivités territoriales et les futurs clients.
- La demande des usagers.
- Des élus motivés.

Philippe MARZOLF

Madame Marielle Montginoul, vous êtes chargée de recherche au CEMAGREF, et vous avez aussi un retour d'expérience en France et à l'étranger de ces réseaux secondaires. Que pouvez-vous nous en dire ?

III. Double réseau - Retours d'expérience en France et à l'étranger

Marielle MONTGINOUL, Chargée de recherche au CEMAGREF

Je vais vous présenter la problématique des doubles réseaux. Quand un ménage par exemple doit avoir à la fois de l'eau brute et de l'eau potable, dans différents contextes en France et à l'étranger, et voir quels sont les enseignements que l'on peut en tirer.

J'ai repris une présentation de Guillaume Cannat, qu'il avait faite lors d'une conférence de consensus à la mairie de Paris en 2009. On voit qu'il y avait certains endroits en France et dans le monde où il y a eu des réseaux d'implantés. Avec deux raisons principales.

La première vient du fait que l'on avait besoin d'eau dans certains contextes urbains. C'est par exemple le cas à Paris où on avait besoin d'eau, et on avait une quantité d'eau de bonne qualité qui était limitée. Nous avons préféré avoir deux réseaux pour satisfaire les besoins en eau de différentes qualités.

Nous avons la même thématique à Hongkong par exemple. Il n'y avait pas d'eau, et ils ont créé des barrages pour alimenter en eau les populations. Pour les toilettes, ils ont préféré prendre de l'eau salée lorsque les habitants vivent près de la côte. Cela représentait une économie sur la consommation d'eau concernant l'eau de bonne qualité. 78 % des ménages étaient connectés à ces réseaux d'eau brute.

Deuxième raison de l'implantation de ces réseaux, c'est simplement le redéploiement des réseaux d'irrigation. En effet, le réseau au départ alimentait les terres agricoles pour l'irrigation. Il s'est avéré, par exemple sur le périmètre de Gignac, qu'il y a eu des développements d'urbanisation qui ont fait que des terres anciennement agricoles sont passées à des ménages. Cela explique en partie la mise en place de doubles réseaux dans ce cadre-là.

Si on peut synthétiser un peu les intérêts et les limites des doubles réseaux pour les différents intervenants qui sont intéressés par cela. Là, j'ai représenté tout ce que me donnaient les enseignements que j'ai étudiés.

Au niveau de la commune, certaines personnes d'ailleurs l'ont déjà évoqué, c'est éviter des investissements en capacité de distribution. C'est-à-dire, que lorsque l'on investit dans un réseau de distribution d'eau potable, on a besoin d'alimenter la pointe, donc de fournir en eau le jour où il y aura le maximum de consommation d'eau. C'est souvent l'été, pour arroser les jardins, remplir les piscines, etc. Le fait d'avoir un double réseau permet, lorsqu'il n'y a plus de jardin à arroser et de piscine à remplir, de réduire cette pointe, et donc de réduire les investissements.

Le deuxième, qui a déjà été évoqué, c'est d'équilibrer le budget. C'est-à-dire que les ménages ont souvent une capacité à payer qui est plus importante que les agriculteurs, et cela permet aux fournisseurs de bruler d'équilibre leur budget plus facilement.

Le troisième intérêt, c'est de ne pas traiter l'eau inutilement, de réserver l'eau de bonne qualité aux usages que l'on peut considérer comme nobles. C'est intéressant à ce niveau-là.

Pour les ménages, cela va permettre de diminuer leur facture d'eau. Cela va également parfois permettre d'augmenter leur bien-être. Dans le sens où des ménages qui ne souhaitaient pas, du fait de la facture d'eau, arroser leur jardin, si le coût est moins élevé, cela leur permettra d'arroser leur jardin. D'avoir un jardin bien vert, d'avoir une piscine, etc.

Ce que je viens de dire, cela veut dire que l'on augmente la consommation d'eau. Pour l'environnement, peut-être qu'augmenter la consommation d'eau totale peut avoir des conséquences.

De la même manière, on voit bien qu'un double réseau doit alors être entretenu. Si je prends le cas de Marseille, le deuxième réseau avait été abandonné, parce qu'il n'y avait pas eu de maintenance sur le réseau, parce que c'est coûteux.

Il y a aussi des interconnexions. Une personne d'une autre société qui délivre de l'eau dit que parfois il y a des interconnexions entre les deux réseaux eau potable, eau brute des particuliers, qui veulent par exemple connecter leur chasse d'eau sur ces réseaux-là.

Ensuite, pour les communes, au moins à l'état actuel, cela va avoir comme conséquence de diminuer la consommation d'eau. C'est-à-dire que les ménages qui sont connectés sur ce réseau-là ne vont plus consommer d'eau pour les jardins. Comme les communes doivent avoir un équilibre budgétaire, cela peut avoir comme effet d'entraîner une augmentation du prix de l'eau, sur l'eau potable.

Ensuite, cette augmentation du prix de l'eau, quand on regarde un peu plus finement, elle va avoir des conséquences surtout sur les ménages qui n'ont pas accès à ce réseau. Parce qu'eux, ils sont contraints, ils ont de l'eau potable. Souvent ce sont des ménages qui sont en logement collectif, qui sont dans des petites parcelles, qui n'ont pas accès à ce réseau. On peut poser la question de l'équité sociale. Est-ce que l'on ne va pas avoir comme conséquence d'entraîner une augmentation du prix sur des gens qui ont du mal déjà à payer ?

Le dernier point, c'est quand on regarde au niveau de l'urbanisation. Les caractéristiques de l'urbanisme sont un élément-clé à prendre en considération. Si les réseaux que l'on veut mettre en place veulent distribuer de l'eau sur de toutes petites parcelles, où il n'y a que quelques mètres carrés qui sont destinés au jardin, on peut se poser la question de l'intérêt.

Si l'on reprend une étude que l'on est en train de faire avec la Communauté d'agglomération de Perpignan, sur les 36 000 parcelles que l'on avait recensées, on voit qu'il y a 72 % des gens qui ont des consommations de moins de 24 m³ par an sur ces surfaces-là. L'intérêt pour le double réseau peut être posé.

J'en arriverais à quelques questions :

- Qui va consommer ?
- Quelle est la durabilité du service d'eau potable ?
- Quelles sont les conséquences sur les non-usagers ?
- Quels bénéfices réels pour l'environnement ?

Débat avec le public

Philippe MARZOLF

Maintenant on a une phase d'une quinzaine de minutes d'échange avec le public. Si vous avez des questions, des avis, des précisions à avoir. Vous levez la main et je vous passe la parole. Vous essayez chacun d'être un peu concis pour que le maximum de personnes puisse s'exprimer.

Louis POUGET, vice-président de l'agglomération de Montpellier, administrateur de l'Agence de l'eau

Je suis vice-président de l'agglomération de Montpellier, et administrateur de l'Agence de l'eau. Ce que je voulais vous dire ce soir, c'est que pour ma part, mon point de vue est le suivant. Ce réseau Aqua Domitia aujourd'hui est quelque chose de vital pour l'ensemble de la région. C'est quelque chose d'incontournable, qui en plus de cela est fait d'une façon mesurée. Parce que quand on regarde aujourd'hui les débits qui peuvent être conservés par ce réseau, ce sont des débits qui sont vraiment minimes par rapport au débit du Rhône que nous connaissons. Par conséquent aujourd'hui, cela ne crée par un déséquilibre vis-à-vis du débit du Rhône, puisque le réseau va être de l'ordre de 2,5 m³/seconde, par rapport aux centaines de milliers de mètres cubes qui vont à la mer. A mon avis, il est préférable de détourner quelques mètres cubes d'eau du bas Rhône pour avoir une bonne desserte, sécurité d'alimentation en eau. Et irrigation pour avoir des produits de qualité et pour pouvoir faire concurrence à ceux qui sont de l'autre côté de la frontière, qui n'ont pas voulu de l'eau du bas-Rhône, d'ailleurs.

Ce que je voulais dire aussi, c'est que quand on parle du prix de l'eau, j'aimerais aussi que tout le monde se mette en tête que les budgets de l'eau, comme les budgets de l'assainissement, ce sont des budgets annexes, qui sont totalement séparés. C'est-à-dire que l'on ne peut pas mettre un centime de ce qui concerne l'eau potable sur la partie assainissement, et vice-versa. Autrement dit, ce sont des budgets qui doivent s'équilibrer eux-mêmes.

Le développement de l'eau brute, pour moi c'est quelque chose d'incontournable. D'ailleurs, nous avons lancé l'étude du schéma directeur sur l'agglomération de Montpellier, qui concerne d'une part les 30 communes de l'agglomération, mais aussi celles qui sont rattachées au travers des syndicats qui la composent. C'est-à-dire que ce sont 60 communes au global.

De l'autre côté, nous avons des objectifs qui sont les suivants :

- le premier objectif, c'est d'une part de privilégier l'eau naturelle pour la consommation humaine ;
- développer ensuite l'eau brute pour les autres usages, sachant qu'elle sera aussi utile pour faire de l'eau potable en secours ;
- le troisième objectif, c'est d'arriver sur une harmonisation du prix de l'eau.

Nous avons pris la compétence en janvier 2010 à l'agglomération, et nous sommes parvenus à une harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble des communes, avec quelques petites nuances et

quelques petites différences, qui sont justement liées aux investissements que les syndicats ont dû effectuer.

Nous sommes arrivés à 1,22 euro pour le mètre cube d'eau potable, en tenant compte de la prime d'abonnement, sur la base de la facture des 120 m³. Et 1,22 euro, c'est sans les taxes de l'agence ni la TVA à 5,5 %. 1,22 euro sur une trentaine de communes, avec 5 centimes en dessous pour un petit syndicat, et 2 centimes au dessus pour un autre, ce qui représente en gros 25 communes.

Quand on a dit que la partie prix avec le fait que ce sont des budgets annexes, c'est très important. Ensuite, il y a aussi ceux qui existent aujourd'hui. C'est-à-dire que cela n'empêche pas de préserver la ressource existante aujourd'hui, de faire des efforts sur ce qui concerne la consommation d'eau potable. Sachant que plus la consommation d'eau potable va baisser, cela veut dire qu'il y a moins de recettes pour pouvoir faire les investissements. Il faut savoir équilibrer tout cela.

Je termine en disant que si aujourd'hui les doubles réseaux c'est bien mais attention à ceux qui « bricolent » une installation à l'intérieur d'une villa où ils mélangent les deux produits, eau brute et eau potable, et après il y a un certain nombre d'incidents.

Ce qui est important aussi, c'est que pour calculer le retour sur investissement, il faut connaître les débits nécessaires, les quantités qu'il faut mettre au bout des réseaux. Cela va permettre à ce moment-là d'avoir quelque chose d'efficace. Merci.

Philippe MARZOLF

Merci. Ce n'est pas une question, c'est plutôt un avis.

Jean-Claude FAVIER, Eau Secours 34

Moi aussi, ce sera un peu un avis. Monsieur Pouget vient de nous faire un exposé. Monsieur Pouget était responsable de l'eau lorsqu'il était à la municipalité de Montpellier. L'eau est passée à l'agglomération. Monsieur Pouget ne nous a pas encore dit si l'agglomération prenait la décision de remettre en cause le contrat qui le lie avec Veolia jusqu'en 2014.

D'autre part, Madame Montginoul nous a fait comprendre que l'eau serait plus chère pour les consommateurs d'eau potabilisée. J'étais étonné, lors d'une projection d'une diapositive, de voir citer Veolia et la SAUR. Je trouve qu'il y a un peu une contradiction entre signaler aux gens qu'ils vont payer plus cher parce que la quantité d'eau va diminuer, et voir Veolia et SAUR être là.

Philippe MARZOLF

Ce sont peut-être des exploitants, simplement.

Jean-Claude FAVIER

Pour moi, c'est de la publicité.

Ensuite, Monsieur Jacques Grau nous a fait une comparaison entre le prix de revient de l'eau lorsqu'elle était « publique », elle coûtait 1,08 euro. Il comparait cela avec Veolia, et elle était à 2,60 euros. Je ne sais pas où est l'erreur.

Ce qui m'inquiète, c'est que quand vous parlez de réseau secondaire dont on ne connaît pas le financement, je crains que le financement soit en fait délégué à SAUR, partie prenante. Puisque quand vous dites que la SAUR fait 25 % des parts de BRL, il faut savoir qu'il y a quand même 49 % des parts investies dans l'exploitation de l'eau au niveau de BRL.

Louis POUGET

En ce qui concerne la ville de Montpellier, où j'ai eu la compétence des services techniques de 1989 jusqu'à ce que je parte en 2008 à l'agglomération de Montpellier. C'est-à-dire que sur les 20 ans en question, j'ai eu cette responsabilité pendant 19 ans. D'ailleurs, ce qui a été fait à la ville de Montpellier, c'est que le groupe des Verts a demandé un audit sur les 20 ans de gestion entre la ville et Veolia. Pour voir ce qui avait été fait, dans quelles conditions, etc. C'est dans le rapport.

Je vous rappelle que les Verts à l'époque, quand ils étaient dans la majorité, ils signaient. Quand ils sont passés dans l'opposition, ils ont demandé un audit sur ce qu'ils avaient signé.

Philippe MARZOLF

Une question précise.

Louis POUGET

L'audit a donné un résultat. Ce résultat est que ce qui a été remonté est exemplaire en matière de qualité et de prix de l'eau avec Veolia. Par conséquent, nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait. Il y a un contrat, nous l'honorerons jusqu'à son terme. Au bout du terme le contrat sera relancé, ou nous ferons une régie, ou nous relancerons une DSP.

Philippe MARZOLF

DSP ?

Louis POUGET

Délégation de Service public.

A ce moment-là, c'est l'agglomération qui tranchera. Mais pour l'instant on n'a eu qu'à nous féliciter de ce qui a été fait, et cela me fait plaisir de le rappeler.

Philippe MARZOLF

Donc en 2014 vous remettez en question le contrat ?

Madame Montginoul, on vous a posé une question par rapport à la gestion de la publicité.

En 2014 il y aura une remise en question : soit régie, soit DSP ?

Jean-Claude FAVIER

Il faut s'y prendre à l'avance. Ce n'est pas au dernier moment qu'il faut le faire.

Philippe MARZOLF

Madame Montginoul, pourquoi y a-t-il de la publicité de Veolia sur vos tableaux ?

Marielle MONTGINOUL

Nous avons une convention de recherche avec la Communauté d'agglomération de Perpignan, qui a été citée également, Veolia et SAUR, à propos des consommations d'eau des usagers. Nous essayons de bien comprendre quelle est la consommation d'eau, l'évolution de la consommation d'eau potable. Nous avons une convention de recherche entre ces trois partenaires. J'ai mis les trois logos, puisque cela concerne les trois, mais ce n'était pas une publicité.

Philippe MARZOLF

Monsieur Grau, vous voulez réagir ?

Jacques GRAU

Oui. Vous avez dit qu'il y avait Veolia. C'est factuel, nous avons un service qui s'appelle Veolia, un qui s'appelle d'un autre nom. Ce n'est pas une publicité pour Veolia, croyez-moi.

Par contre, en ce qui concerne le prix au mètre cube d'eau, quand j'ai cité 2,64 euros, j'ai précisé que c'était pour les maisons qui avaient un assainissement collectif, et bien évidemment que l'assainissement collectif est reversé aux communes.

Philippe MARZOLF

La réponse vous va, Monsieur ?

Jean-Claude FAVIER

On va faire avec.

Claude ALLET

Permettez-moi de répondre sur la question, sur SAUR. BRL, c'est un Groupe. Nous avons même une société à Madagascar. SAUR effectivement est dans le capital de BRL, de manière très minoritaire à 14 % dans la maison-mère, et à 49 % dans le fermier de la maison-mère, BRL exploitation. L'investissement que l'on fait, c'est la maison-mère qui le porte, avec l'ensemble de ses actionnaires. BRL exploitation cherche à rentabiliser l'exploitation sous le contrôle transparent de l'ensemble des actionnaires.

Si derrière votre question c'est : y a-t-il des dividendes distribués à SAUR ? Oui, il y a des dividendes distribués à SAUR. J'ai ici les comptes annuels 2010, je vous les montrerai. L'année dernière, il y a eu 470 000 euros de dividendes distribués à SAUR, qui a apporté 15 millions d'euros de capital à BRL dans le début des années 90, lorsque BRL avait de grandes difficultés économiques, pour sauver l'ensemble du réseau.

Jean-Claude FAVIER

Ce n'est pas écrit dans le dossier !

Claude ALLET

470 000 euros sur 15 millions, cela fait une rémunération de 3,1 %. Est-ce une rémunération induite par rapport à un prêt bancaire que l'on aurait pu obtenir par ailleurs ? Il ne m'en semble pas. C'est sous le contrôle des collectivités actionnaires que je dirais que la rémunération des engagements financiers de notre partenaire SAUR est réalisée chaque année.

Philippe MARZOLF

Merci de cette précision. Il y a eu des contributions sur Internet justement, qui posaient ces questions-là de façon très précise.

J'essaie de donner la parole à des gens qui n'ont pas encore parlé.

Merci en tout cas, de votre présence.

Audrey RETORART, étudiante

Je suis élève ingénieur de Polytechnique, Montpellier. Ma question serait : la potabilisation du réseau secondaire, l'utilisation d'eau brute pour l'irrigation de terrains agricoles, est-ce que vous ne pensez pas que cela peut être dangereux, par rapport aux bactéries qu'il peut y avoir dans cette eau ?

Et justement, le problème que l'on avait traité avec Escherichia coli dans certains pays, et d'autant plus avec l'augmentation des cultures bio ?

Philippe MARZOLF

Nous allons répondre à votre question, mais je rappelle que la réunion thématique trois parle de ces questions, de la qualité de l'eau du Rhône, et de l'impact sur l'environnement.

Yves BLARCHET, BRL

Peut-être quelques précisions avant la réunion relative à la qualité des eaux. Tout d'abord, la contamination des sols. Le fait est que l'eau du Rhône sert communément à l'irrigation sur tout le corridor du Rhône. Au-delà de cela, nous avons des programmes de surveillance, d'analyse de la qualité des eaux. Tout simplement parce que cette eau-là sert à la potabilisation.

Les exigences de qualité, avant toutes choses, sont celles relatives aux limites de qualité fixées par décret et suivies par les RS.

Par rapport au programme de suivi que nous avons, nous pouvons attester aujourd'hui, preuve à l'appui par des laboratoires indépendants, qu'il n'y a aucun risque de contamination. Certains ont peut-être un peu peur, quand on dit « aucun », on se dit que l'on cache des choses. Nous avons à peu près 180 analyses de la qualité d'eau par an, avec 200 paramètres pour attester du contraire.

Voilà ce que l'on peut dire, y compris sur des paramètres aussi exigeants que le PCB, la radioactivité ou les pesticides. Nous pouvons en attester. Par rapport à l'*Escherichia coli*, une bactérie particulièrement virulente, nous avons pu le voir : la qualité bactériologique de l'eau du Rhône fait qu'il n'y a pratiquement pas d'*Escherichia coli*. En tout cas les teneurs lorsque l'on en trouve, sont extrêmement faibles. Pour des raisons très simples, c'est tout simplement que le programme d'épuration le long du Rhône à la faveur de l'agence de l'eau, a permis d'améliorer très considérablement la qualité du fleuve.

Au-delà de cela, l'écoulement le long des canaux, qui se fait à une vitesse très lente, avec l'effet du soleil, apporte un abattement bactériologique qui est lui-même très significatif. Par rapport à ces paramètres-là, il n'y a aucun souci.

Par ailleurs, beaucoup d'agriculteurs biologiques aujourd'hui utilisent de l'eau distribuée par BRL, et avec les cahiers des charges très exigeants, les analyses qui sont faites à chaque fois permettent de vérifier que les limites de légalité sont respectées.

Philippe MARZOLF

Merci de vos réponses. Il y a une question sur internet.

Mireille LETEUR

C'est une question posée par Thierry Ruf. Le double réseau est intéressant quand il est accessible à tous, mais sa mise en place crée des inégalités entre quartiers récents et quartiers anciens, alors que son financement est payé par tous les citoyens. Qu'en pensez-vous ?

Philippe MARZOLF

Madame Montginoul, avez-vous un retour d'expérience ?

Marielle MONTGINOUL

Souvent on constate que sur le périmètre où il y a le développement de doubles réseaux, c'est quand on est un pays riche. Il n'y a pas de double réseau en pays pauvre, parce que de toute façon il n'y a pas de jardin.

Un intervenant

Ils ont du mal à avoir un réseau normal.

Marielle MONTGINOUL

Généralement, c'est une problématique de pays riche.

Claude ALLET

Peut-être un élément de réponse complémentaire. On parle aujourd'hui beaucoup des doubles réseaux, ce n'est qu'un élément marginal du projet. Pourquoi ? Dans tous les schémas d'urbanisme aujourd'hui qui sont votés, les politiques des collectivités c'est : densité, densité, densité. Le nombre de logements va s'accroître.

Gare aujourd'hui à un certain nombre d'opérations dans lesquelles le double réseau va se développer pour les espaces verts collectifs, le lavage des rues, le nettoyage, les réserves à incendie. Mais au niveau des parcelles individuelles, jamais on ne fait des doubles réseaux sur des parcelles de moins de 500 à 600 m² aujourd'hui. Des parcelles de cette dimension-là, il y en aura peu, à l'avenir.

Par contre, cela peut être intéressant sur le plan environnemental dans les territoires où on manque d'eau. Il faut éviter que les gens fassent des forages, prélèvent dans les nappes. Le double réseau, cela permet de ne pas prélever sur les ressources d'eau potable si elles sont rares. Et à ce moment-là, tout le monde en profite. Ceux qui ne prélèvent pas sur les ressources d'eau potable permettent à ce que les ressources d'eau potable profitent à tout le monde.

Philippe MARZOLF

Deux questions.

Aliénor BERTRAND, Secrétaire du groupe local d'Europe Ecologie des Verts de Castelnaud-le-Lez, chercheur en philosophie

Je suis Secrétaire du groupe local d'Europe Ecologie des Verts de Castelnaud-le-Lez. Par ailleurs, je suis chercheur en philosophie et je m'occupe de questions de démocratie locale, donc éventuellement de démocratie de l'eau.

Je voudrais tout d'abord remercier Marielle Montginoul pour l'analyse fine qu'elle a faite des besoins et des usages, et pour la question qu'elle a posée sur l'iniquité éventuellement des conséquences d'un double réseau. J'aimerais en savoir beaucoup plus là-dessus.

Ce qui semble manquer dans tout ce que j'ai entendu, c'est justement une analyse fine des usages. J'ai entendu les responsables BRL ou du Conseil régional de l'agglomération parler en termes de mètres cubes. Mais il me semble que quand on s'engage dans un projet d'eau brute de ce genre, c'est une analyse pas seulement de consommation de mètres cubes, mais une analyse beaucoup plus fine en termes d'usage dont on a besoin. Elle me semble manquer.

De fait, le projet repose sur le travail Aqua Domitia. Là je me sens un peu perdue, parce que l'on est déjà très loin dans la discussion sur les avantages de BRL. J'aurais souhaité quand même que l'on se demande d'abord si c'est vraiment important ou pas par rapport à notre thématique de gestion de l'eau dans la région, et non par rapport à une analyse fine des besoins et des usages.

Je suis un peu stupéfaite de ne pas en savoir davantage sur la façon dont les collectivités locales entendent mettre au point des politiques alternatives de gestion d'eau. Qu'il s'agisse de la récupération de l'eau de pluie, qu'il s'agisse aussi de politique toute simple d'aménagement du territoire.

Je vais donner un exemple : dans ma commune, à Castelnaud-le-Lez, le PLU a été modifié il y a trois ans, et on a permis aux gens de faire des piscines, non plus à 5 mètres de leur clôture, mais à 1 mètre. Il y a eu une explosion de la construction des piscines, et une explosion de la consommation d'eau. Ma question est double : est-ce que l'on pourrait disposer d'une analyse plus fine des usages qui permette d'étayer les questions d'équité ?

S'agissant de la gestion de l'eau, sur laquelle on fait fond pour expliquer qu'Aqua Domitia est nécessaire, j'aimerais bien en savoir plus sur les politiques régionales de gestion de l'eau alternative ?

Philippe MARZOLF

Les alternatives seront dans une autre réunion thématique. Le Conseil général de l'Hérault va peut-être pouvoir vous répondre.

Monique PETARD, vice-présidente du Conseil Général de l'Hérault

Je suis vice-présidente du Conseil Général de l'Hérault, chargée du développement durable, et notamment des politiques de l'eau, entre autres. Votre question était très pertinente, parce qu'aujourd'hui on ne peut pas réfléchir à la question de l'eau en zone méditerranéenne, seulement à partir d'une adduction supplémentaire qui vient en complément de l'eau potable. Qui répond

d'ailleurs à de graves problèmes concernant l'agriculture, puisqu'aujourd'hui vous savez que la vigne, qui est majoritairement la culture de ce territoire, souffre de stress hydrique. Avant on disait que la vigne avait absolument besoin de souffrir pour faire du bon vin. Aujourd'hui, vous savez que passé 35°, tous les végétaux souffrent, même d'ailleurs si on leur apporte de l'eau complémentaire.

Ce qui est important, c'est effectivement à la fois penser l'économie de la ressource et ajouter de la ressource pour certains usages. Cela, il faut y penser par territoire. Economie de la ressource, c'est tout en réfléchissant à quelle adduction complémentaire on peut apporter pour chaque usage, c'est penser par exemple aux entretiens des réseaux. On ne peut pas dire que l'on va mettre de la ressource complémentaire en eau, sans voir que les réseaux pour la plupart fuient à 50 %.

Tout à l'heure il a été évoqué le canal de Gignac qui date de 1800. Il perdait 80 % d'eau. Il y a pour les collectivités une obligation d'aider les communes à fiabiliser leurs réseaux. Les départements souhaitent et travaillent dans ce sens. Et bien sûr, nous allons aider Aqua Domitia, parce que c'est un vrai besoin. C'est à regarder dans un schéma directeur de l'eau. On ne peut pas penser cet apport supplémentaire sans penser aux économies d'eau.

C'est pour cela que j'étais un peu choquée, Marielle, dans votre intervention vous disiez : les gens qui ont des piscines ou ceux qui voudraient avoir des piscines, cela fera de l'eau en plus, etc. Les gens qui ont des parcelles importantes qui arrosent. Je suis désolée de vous dire qu'avec le réchauffement climatique, en zone méditerranéenne, on va devoir réfléchir ensemble à peut-être avoir des piscines collectives pour plusieurs appartements, pour plusieurs villas. Nous allons devoir réfléchir ensemble à l'arrosage des fleurs, etc., car on ne peut plus se permettre ce luxe.

L'idée que l'on va toujours être dans une fuite en avant me paraît grave. Il faut que l'on change de pratique, car nous avons déjà 1,5° de plus que la moyenne mondiale depuis ces 20 dernières années du point de vue du réchauffement climatique. Et c'est 4° qui nous attendent à 2100. Je pense que l'on n'est pas dans une course à consommer de plus en plus. Nous allons devoir changer nos pratiques individuelles et collectives.

Table ronde (suite)

Participaient à la seconde partie de la table ronde :

Marielle MONTGINOUL, Chargée de recherche au CEMAGREF

Simone Bascoul, Présidente de l'Union Locale de la Confédération Logement et Cadre de Vie

Philippe Blatière, Directeur du Pôle Hydraulique de Terre de Camargue

Michel Pontier, FRSEA du Languedoc-Roussillon

Philippe MARZOLF

Je vous propose de passer à la deuxième table ronde. Madame Montginoul vous restez là, vous allez nous parler des composantes du prix de l'eau.

Simone Bascoul, la Présidente de l'Union Locale de la Confédération Logement et Cadre de Vie, qui va nous donner la position des consommateurs sur cette question du prix de l'eau.

Philippe Blatière, Directeur du Pôle Hydraulique de Terre de Camargue, va nous parler de son expérience.

Michel Pontier, FRSEA du Languedoc-Roussillon. Sur quel coût les agriculteurs peuvent-ils économiquement supporter l'investissement et le prix au mètre carré ?

IV. La composante du prix de l'eau brute – Prix actuellement pratiqués pour les différents usages de l'eau brute

Marielle MONTGINOUL

Je m'excuse, je n'avais pas compris la commande au départ. Je vais parler d'une manière un peu plus générale, mais du prix de l'eau brute également. Sur le programme initial, le prix de l'eau brute était une intervention de BRL. Là je vais être un peu plus générale, mais je pense que cela va répondre en partie à vos questions.

1. La tarification de l'eau

On peut se poser la question de savoir ce qu'est une tarification de l'eau. C'est très important pour bien comprendre cela, pour bien comprendre comment les gens réagissent au prix de l'eau.

La tarification de l'eau, ce sont deux composantes. Un niveau du prix, c'est-à-dire le montant que vous payez. Par exemple, seront payés en 2009, 3,10 euros le mètre cube en moyenne. Mais c'est également une structure de tarification, il faut en être conscient. C'est-à-dire que, par exemple, vous allez payer au forfait. C'est un abonnement, comme un abonnement téléphonique. Cela peut être également un prix volumétrique.

Je prends toujours l'exemple de Montpellier, tout simplement parce que vous êtes à Montpellier et que vous connaissez le prix de l'eau. A Montpellier, on a une structure plutôt binôme, c'est-à-dire une partie fixe de 19 euros et 2,90 euros par mètre cube consommé.

La part proportionnelle peut prendre différentes formes. Par exemple à Montpellier, quel que soit le nombre de mètres cubes d'eau consommés, on paie 2,90 euros. Il peut y avoir des tarifications par paliers croissants. Ainsi, à Montpellier, à compter du 1^{er} février 2011, à partir de 120 m³, sur la part eau potable, on va payer 20 % de plus. Cela incite à économiser l'eau. Par contre, la facture va augmenter proportionnellement. On peut également avoir une tarification décroissante, qui elle, inciterait à consommer moins.

Si on reprend le cas de Montpellier, si on veut que chaque ménage pour une consommation de 120 m³ paie 370 euros au binôme, on a différentes possibilités, entre le forfait et le volumétrique. On peut se promener entre ces différentes possibilités, avec des incitations à l'économie qui vont être naturellement différentes. Si on est au forfait, on aura moins tendance à économiser l'eau que si on paie au débit.

2. Tarification et législation

Si on regarde ce qui se passe au niveau de la législation. La législation va imposer certaines choses.

D'abord, l'eau doit payer l'eau, c'est-à-dire qu'il doit y avoir équilibre budgétaire.

Deuxièmement, il y a eu un décret qui est paru en 2007 qui exprime le fait qu'un individu qui a un ménage, qui a un réseau et qui a un jardin, peut demander à son distributeur d'eau de bénéficier d'un deuxième compteur sur lequel il ne va pas payer la redevance assainissement.

Sur le cas de Montpellier par exemple, en 2009, sur 3,10 euros pour l'eau de la maison, si on avait un autre compteur, on ne payait que 1,70 euro. On voit que le prix de l'eau est beaucoup plus faible et beaucoup plus proche que les tarifs pratiqués par de l'eau brute.

La tarification binôme impose à ce que la partie fixe ne représente pas plus de 40 % de la facture d'eau totale. Tout cela dans un objectif d'inciter à économiser l'eau. Toujours dans cet objectif, maintenant le tarif décroissant est interdit.

Quelles conséquences par rapport au double réseau ? Déjà un ménage, s'il est bien informé, s'il est rationnel, il va comparer la facture d'eau qu'il aurait à payer quand il a juste accès à l'eau potable. La facture d'eau totale, la facture eau potable, plus eau brute. Deuxièmement, l'eau brute va entraîner une diminution de la consommation d'eau potable. Comme l'eau doit payer l'eau, à partir du moment où les réseaux de distribution d'eau sont souvent des réseaux où il y a beaucoup de coûts fixes, cela va conduire inévitablement à une augmentation du prix de l'eau potable.

En reprenant le cas de Montpellier, une des possibilités, c'est d'augmenter la partie fixe. Cela ne va pas suffire. Imaginons que de 120 m³ on passe à 100 m³ en moyenne, on devrait augmenter le prix de l'eau de manière très importante. Là j'en reviens aussi à l'eau brute : une souscription au réseau d'eau brute dépendra aussi de la structure tarifaire de l'eau.

Pour présenter cette intervention, je n'avais pas les chiffres de l'eau brute, je n'ai donc pas pu m'en inspirer. J'ai regardé dans le dossier du débat public qui avait été présenté, le gros dossier de 120

pages, et j'avais vu un chiffre de 0,88 euro par mètre cube. J'ai repris un peu cette simulation, et je vous montre à titre d'illustration que si on a à payer ces 0,88 euro par mètre cube en moyenne, si c'est uniquement en part variable, ce sera ce prix-là. Par contre, si on se dirige vers quelque chose qui est plutôt une structure avec beaucoup de parts fixes, un ménage aura à payer 106 euros. Si c'est un ménage qui ne consomme quasiment rien, il aura plutôt tendance à aller prendre d'autres ressources en eau.

Il faut toujours considérer dans la tarification les différentes choses : le niveau, la structure. Et là, comme il y a deux réseaux, la structure des deux réseaux. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Merci pour cette présentation très précise. Je vous rappelle que toutes les interventions sont bien sûr sur le site Internet le soir même, vous pourrez retrouver ces chiffres.

Madame Bascoul, en tant que représentante de la CLCV, l'eau est un droit humain ?

V. Position des consommateurs sur le prix de l'eau

Simone BASCOUL, Présidente de l'union locale de la Confédération Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Les propos de Madame Montginoul m'ouvrent un boulevard. J'ai mis cette phrase, parce qu'elle est inscrite dans la loi Lema, et qu'aujourd'hui chaque citoyen attend de sa collectivité territoriale, la fourniture d'une eau de qualité, à un coût économiquement acceptable, en quantité suffisante pour ses besoins domestiques sans craindre pour sa santé.

Or, aujourd'hui ce droit à l'eau pour tous n'est pas vraiment exercé partout de façon égale. C'est ce qui nous amène à nous interroger sur l'importance du prix de l'eau.

1. Les préoccupations des consommateurs, clients captifs

Ce produit qui est l'eau, qui n'est pas un produit banal, a un prix vraiment peu lisible. Je vous mets au défi de m'expliquer pourquoi votre prix au mètre cube d'eau est à ce prix, et comment vous le comprenez ? Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de citoyens qui sont capables de comprendre un prix de l'eau comme cela, même en lisant attentivement leur facture.

Aujourd'hui ce prix de l'eau va manquer de visibilité, tout simplement parce qu'il est difficile de le comprendre. Il est difficile de le voir. Bien sûr, nous avons le rapport annuel du maire, mais ce rapport annuel du maire s'étale beaucoup plus sur la qualité de l'eau, la composition chimique de l'eau, mais peu parlent du prix de l'eau.

Aujourd'hui aussi, toutes les personnes qui habitent en logement social, en habitat vertical ou en copropriété, ne voient jamais une facture d'eau. Une facture d'eau pour eux, c'est un chèque à faire à un bailleur social. C'est une eau qui quelquefois peut coûter plus cher, parce qu'en plus il y a les

relevés de compteur intermédiaires. Nous estimons que la visibilité du prix de l'eau n'est pas parfaite.

Si on veut garder la confiance des consommateurs : les consommateurs on a souvent tendance à les rendre coupables. Ils sont coupables de trop consommer. Ils sont coupables de gaspiller. Si on veut garder la confiance des consommateurs, il faut que la transparence des coûts soit là. Les structures tarifaires évidemment, ne vont pas dans ce sens. Il y a tellement de structures tarifaires que l'on peut s'y perdre facilement à l'intérieur. Nous aimerions quand même avoir une analyse sur la réalité économique de chaque opération qui va faire en sorte d'aboutir au prix de l'eau. Du captage, jusqu'à l'eau à la maison, et ensuite à l'assainissement. Parce que quand même, la facture du consommateur, elle comprend une partie eau et une partie assainissement. On sait que les deux budgets ne se mélangent pas, mais quand même une explication sur les deux, c'est quand même intéressant pour le consommateur. Aujourd'hui nous n'avons pas cette transparence, on ne peut pas la sentir en tant que consommateur.

Nous regrettons, en tant qu'organisation, qu'il n'y ait pas une pluralité d'expertise là-dessus. Des directives territoriales, délégataires, consommateurs, experts indépendants. Cela nous amènerait plus de confiance dans ce prix de l'eau.

Je voulais aborder aussi le coût du recouvrement équitable de l'eau. Le consommateur ne peut pas tout supporter. Quand on parle du prix de l'eau, on n'intègre pas tout ce qui est en plus. On n'intègre pas le calcul global du recouvrement. Certains éléments payés par le ménage, comme par exemple un habitat collectif, les réseaux d'eaux usées, les réseaux d'eau parties communes des immeubles. On ne prend pas la globalité du coût de l'eau. Celui-là, il n'est pas pris dans le prix de l'eau, il est payé en plus dans les charges, dans les loyers ou dans des remboursements. Le consommateur ne peut pas tout supporter.

Je crois que dans des projets aussi importants qu'Aqua Domitia, il faut bien se dire que finalement, le consommateur, qui est au bout du process, on ne peut pas lui faire tout supporter. Il va falloir un jour qu'on lui explique vraiment pourquoi il paie cette facture d'eau. Il faudra lui expliquer, d'autant plus que ce prix de l'eau finalement, il y a de grandes disparités, ce n'est un secret pour personne.

En général, moins on consomme d'eau, plus le prix de l'eau est cher en mètres cubes. Il y a même des endroits où si on rajoute la partie fixe, il y a des personnes qui, sans avoir consommé une seule goutte d'eau, peuvent avoir 250 euros de partie fixe. Dans une des résidences que je connais, la partie fixe est supérieure à la totalité du mètre cube d'eau. On arrive comme cela avec des disparités qui font que finalement, on a presque intérêt à consommer beaucoup d'eau. Parce que plus on consomme d'eau aujourd'hui dans le système que nous avons, plus le prix au mètre cube descend.

Bien sûr vous avez parlé des structures tarifaires, on intègre des paliers. Là, on va peut-être commencer à rééquilibrer une justesse dans le prix de l'eau.

La partie fixe, je voudrais un peu m'attarder dessus. Je sais que j'ai dépassé mon temps. Elle n'a pas de justification économique, parce qu'elle pénalise trop les petits consommateurs.

Je voulais juste dire un mot sur la multiplication des aides. Parce que quand cette eau est trop chère, au lieu de faire jouer la solidarité nationale, on va inventer des droits sous conditions. Ces droits sous condition, pour nous ce n'est pas vraiment une bonne solution. On ne peut pas se lancer dans

une logique d'assistanat. Il faut trouver une autre façon pour rendre ce droit à l'eau équitable et juste. Le droit sous condition, ce n'est jamais juste. Lorsqu'il vous faut sortir et montrer tout ce que vous avez pour obtenir le droit d'avoir de l'eau et de ne pas être coupé, ce n'est pas une bonne solution pour la collectivité locale.

Notre proposition, c'est d'aider le coût de la dépense en eau, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas les 3 %, qu'ils soient prévus dans les budgets des ménages. Cela passe par la part fixe. Cela passe par les tarifications progressives. La réduction de frais de raccordement, la suppression de frais d'ouverture de compteur. Un effort particulier et une maîtrise des consommations. Une modernisation des réseaux.

Les services publics d'assainissement non collectifs, qui aujourd'hui encore ont besoin énormément de s'améliorer.

Philippe MARZOLF

Merci, Madame Simone Bascoul. Votre transparent complet sera sur Internet, vous pourrez faire une contribution écrite pour expliciter plus votre intervention si vous le souhaitez.

Monsieur Blatière, vous connaissez la constitution du prix de l'eau ?

VI. Eléments constitutifs de prix de l'eau potable

Philippe BLATIERE, Directeur du pôle hydraulique, Communauté de communes Terre de Camargue

Nous sommes partenaires avec BRL depuis de nombreuses années. Je vais établir mon propos en trois parties.

Je vais vous présenter la Communauté des communes, ce qui vous permettra de comprendre que nous avons un gros intérêt dans l'eau, et que nous sommes vraiment des gens qui sont dans le milieu de l'eau.

Je vous parlerai de notre réseau, pourquoi nous sommes arrivés à cela. Je terminerai par les chiffres sur le prix de l'eau.

Nous avons été créés en 2002 en substitution d'un SIVOM, qui existait depuis 1947. Nous avons 25 compétences, mais les plus grosses sont :

- la collecte et le traitement des déchets ;
- la gestion de l'eau potable, de l'assainissement.

Nous avons également quelques sites de compétences, c'est la gestion de l'eau brute. C'est-à-dire que l'on prend de l'eau du Bas-Rhône, et on arrose Port Camargue. Nous sommes aussi dans le développement durable.

Nous allons parler essentiellement de notre réseau. Sur ce schéma, on voit que nous avons trois communes : Saint-Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes et le Grau-du-Roi avec Port-Camargue.

Saint-Laurent d'Aigouze, c'est 3 000 habitants, commune plutôt rurale, un habitat permanent.

Aigues-Mortes, cité touristique et historique. Il y a 8 000 habitants, mais l'été nous sommes en moyenne 15 000 habitants.

Le Grau-du-Roi, nous avons 8 000 habitants recensés, on y vit entre 12 et 15 000 toute l'année. L'été, on passe à 100 000 habitants.

Nous avons un captage à Aimargues (en haut), qui desservait les trois communes. Dans les années 70, décision du Conseil municipal de créer Port Camargue. Il a fallu de l'eau, parce qu'il était impossible par le captage d'assurer toute la desserte de cette population qui arrivait. Que s'est-il passé à cette époque-là ? BRL s'est présenté, les gens qui dirigeaient la commune à l'époque connaissaient tout cela, et BRL a fait deux stations de comptabilisation. Le terme est important, parce que dans les coûts, on va retrouver cette instance.

Port Camargue, il y a deux stations de comptabilisation, et nous achetons de l'eau potable à BRL.

Pourquoi cela a-t-il été fait ainsi ? Parce que c'est Port Camargue qui nous a obligés à avoir une ressource importante. A l'époque il devait y avoir 3 000 ou 4 000 habitants, il fallait bien multiplier par 10 ou 15 et assurer le développement de Port Camargue. Essentiellement, c'est ce qui a motivé cette création.

Le captage lui, n'était pas capable d'assumer cette augmentation de population. Aujourd'hui encore, nous avons fait quelques recherches, il n'y a pas beaucoup de possibilités d'augmenter les prélèvements. Il y a des communes qui se sont installées entre temps autour, et qui donc elles aussi prélèvent de l'eau. Merci à BRL. Aujourd'hui, grâce à eux Port Camargue existe.

Quand on relit les courriers de l'époque, tout ce qui s'est dit sur Port Camargue, on retrouve un peu ce qui se passe aujourd'hui avec Aqua Domitia.

Il y avait une volonté politique et des élus de l'époque de marquer cela, en disant que de toute manière l'eau est un bien précieux, il faut que l'on en ait en abondance et que ce soit sécurisé.

Aujourd'hui nous sommes dans une démarche de sécuriser encore plus. Nous avons eu un problème il y a deux ans, un 15 août. S'il manque de l'eau un 15 août, je ne vous dis pas ce qui se passe. Comme c'est durant l'été que la demande en eau est la plus forte, c'est là aussi que BRL peut nous amener le plus d'eau. Alors que sur le captage, nous avons une consommation linéaire toute l'année.

Nous achetons en eau à BRL : 1 411 300 m³ dont 800 000 m³ l'été. Aujourd'hui, notre prix de l'eau pour 120 m³, parce que c'est la consommation moyenne, et parce que nous avons une tarification en binôme avec une partie fixe relativement importante, mais chez nous, plus vous consommez, plus vous payez. Nous sommes à 2,45 euros TTC, avec un assainissement. Si on enlève l'assainissement, nous sommes à 1,04 euro TTC. Si on enlève les taxes de l'agence de l'eau, etc., nous sommes autour de 2 euros. Nous nous situons dans la moyenne basse sur le Languedoc-Roussillon. Je peux vous dire que l'on fait des efforts, et que les élus nous tiennent pour que l'on ne

mette pas les prix de l'eau très lourds. Pourtant, il y a des gens qui ne viennent que quelques jours ou quelques semaines dans l'année, avec la partie fixe, c'est vrai que cela peut coûter très cher le mètre cube d'eau.

Mais nous supportons des investissements pour une ville de 100 000 habitants, et nous y vivons à l'année à 20 000 habitants. Une solidarité doit exister. Nous avons une station d'épuration.

Voilà comment se répartit à peu près le prix de l'eau :

- Personnel : 26 %
- Extensions réseaux : 5 %
- Renouvellement : 9 %
- Energie : 3 %
- Gestion : 18 %
- Fourniture d'eau : 39 %
 - dont Eau traitée BRL : 30 %
 - dont Eau de forage : 9 %

Sauf que c'est difficilement comparable, parce que BRL a une capacité de s'adapter à la demande, chose que les captages ont plus de mal à faire.

Deuxièmement au captage, l'eau n'est pas d'une relativement bonne qualité, nos investissements sont relativement faibles dessus.

Et en fait, quand BRL nous vend de l'eau, il nous vend de l'eau potable. C'est-à-dire que ce sont eux qui supportent tout ce qui est frais de traitement et de mise aux normes. Si on achetait de l'eau brute à BRL, on aurait certainement un coût de l'eau dans la fourniture qui serait bien plus bas, mais toujours supérieur à un captage, c'est évident. Par contre, tout ce qui est énergie et gestion se retrouverait. Ce que l'on perdrait d'un côté, on le remonterait de l'autre.

Après on s'aperçoit que le prix de l'eau, certes il est très compliqué à démontrer et à expliquer. Mais effectivement l'adaptation à chaque contrainte locale ne permet pas toujours d'être clairs dessus.

Ce qui n'empêche que nous, collectivités, nous faisons le maximum d'efforts pour accueillir les gens qui souhaitent avoir le maximum d'informations et être le plus transparents possible. Voilà.

Philippe MARZOLF

Merci pour le respect du temps.

VII. Quels coûts les agriculteurs peuvent-ils économiquement supporter : investissement et prix au mètre cube

Michel PONTIER, Président de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles du Languedoc-Roussillon (FRDSEA)

Bonjour à tous. Je voudrais d'abord vous rassurer : BRL ne pousse pas à la consommation. Parce que toutes les factures d'eau que nous avons, nous faisons très attention, parce que c'est relativement cher.

On m'a demandé au niveau du prix de l'eau et du monde agricole, de décrire le réseau. C'est un réseau qui est quand même particulier, puisqu'il est dimensionné essentiellement pour l'irrigation des cultures méditerranéennes. La pression n'est pas suffisante pour faire marcher les enrouleurs, ce sera vraiment une irrigation au goutte-à-goutte traditionnel.

Ce qui est significatif, et qui va poser des problèmes sur le prix de l'eau, c'est que BRL traditionnellement a des bornes à chaque coin de parcelle, là il y aura une borne pour une association d'agriculteurs. Il y aura un coût après la borne, avec des ASA (Association Syndicale Autorisée). Cela veut dire que c'est autorisé par l'Etat, c'est-à-dire que c'est le percepteur qui fait payer les factures.

La contribution des agriculteurs à ce réseau secondaire à notre avis, c'est un coût de 800 000 euros, une contribution nette qui nous paraît acceptable. Cela fait quand même un coût de 100 à 120 euros par an pendant une douzaine d'années.

Ce que je voulais vous montrer, c'est l'importance du coût de l'irrigation, parce que quand on parle au mètre cube, on ne se rend pas compte. Quand on arrose un hectare de salades ou que l'on se lave les dents, ce ne sont pas les mêmes volumes.

- Vigne : 17 % du coût de production moyen par hectare (450 euros).
- Grandes cultures - Semences : 20 % du coût de production moyen par hectare (600 euros).
- Fruits et Légumes : 15 à 20 % du coût de production moyen par hectare. En fruits et légumes, c'est plus difficile à calculer parce que les coûts de production et les chiffres d'affaires sont différents. Pour prendre l'exemple de la pomme, c'est entre 800 et 1 000 euros par hectare, c'est quand même une facture conséquente.

Les coûts sont variables. Chez BRL, comme je vous le dis, ce n'est pas donné, parce que cela varie entre 18 et 20 centimes. Cela peut être un peu moins cher si vous avez une grande exploitation et que votre réseau marche en continu.

Philippe MARZOLF

Par rapport aux 90 centimes que nous avons vus sur le tableau tout à l'heure pour les particuliers ?

Michel PONTIER

C'est pour cela que je précisais que l'on ne parle pas du tout des mêmes volumes. Les factures de BRL, nous avons couramment des factures de 20 000 euros, ce sont des factures conséquentes.

Au niveau de BRL, nous pouvons partir en moyenne de 18 à 20 centimes, c'est à peu près ce qui se fait dans les réseaux.

Au niveau des forages, c'est plus variable, mais disons que l'on peut compter entre 14 et 16 centimes. C'est moins cher, mais nous avons moins de sécurité.

Concernant les ASA gravitaire, on peut difficilement donner des coûts, parce que c'est très variable en fonction des conditions. Ce sont des structures très anciennes, c'est beaucoup moins cher. Par rapport à Gignac, ce n'est pas de l'eau qui est sous pression, c'est de l'eau qui passe dans une verrière, elle est utilisable différemment.

Au niveau des modes de gestion, si on parle de la viticulture uniquement, pour vous donner un ordre d'idée, ce sont des volumes de 1 000 m³ à peu près par hectare. Le prix de l'eau doit être au prix de BRL, au même tarif que les consommateurs, cela nous paraît juste.

Quel est le coût supportable ? L'agriculture, toute la profession a quand même des petits revenus. Le revenu moyen des agriculteurs du Languedoc-Roussillon est à peu près de 800 euros par mois. Cela donne une idée. On peut mettre à peu près dans le panier des contributions de l'ordre de 800 à 1 000 euros.

Le prix de l'eau doit être sensiblement le même entre tous les professionnels, pour qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale entre agriculteurs d'une même région. Merci.

Philippe MARZOLF

Nous ne parlerons pas ce soir des subventions européennes. Nous en parlerons à la réunion agriculture qui aura lieu le 3 novembre.

Michel PONTIER

Comme vous voulez.

Débat avec le public

Cathy VIGNON, Coulée verte

J'ai quand même été surprise de la part de Monsieur Blatière, sur le mot qu'il a employé : de l'abondance de l'eau. Nous ne sommes pas dans une abondance d'eau en ce moment. Le terme me choque.

Ma question portait sur ce qu'a présenté en première présentation Madame Montginoul. Vous avez abordé la différence entre eau brute et eau potable sur l'aspect tarification plutôt ? Je voulais savoir si vous vous étiez penchée sur la consommation.

C'est-à-dire que pour moi, de l'eau potable ou de l'eau brute, c'est toujours de l'eau. Est-ce que le fait d'avoir deux compteurs à disposition va inciter les gens à dépenser moins d'eau en global, ou au contraire va les inciter à utiliser davantage d'eau, du fait que le coût est réduit ? Avez-vous des chiffres par rapport à cela. Des comparaisons ont été effectuées par rapport à des populations témoin, parce que l'on sait que la consommation en eau évolue au fil du temps.

Avez-vous pu faire une analyse comparative par rapport aux populations ?

Marielle MONTGINOUL

Un gros travail est en cours sur cette thématique-là. Les seuls chiffres que je peux vous donner, ce sont des chiffres qu'avait cités Jacques Plantey, de la Société du Canal de Provence, vers Marseille. Il disait qu'en gros quand on est en double réseau on consomme en moyenne 20 % de plus.

Philippe MARZOLF

Nous avons déjà eu cette réflexion dans des réunions publiques. On consomme moins d'eau potable, mais beaucoup plus d'eau brute.

Claude ALLET

Quand cela vient de la même eau et du même réseau, le compteur vert qui a été présenté tout à l'heure, l'intérêt environnemental n'apparaît pas du tout évident.

Par contre, quand cela vient d'une autre ressource, cela permet de substituer en période de pointe l'été, une autre ressource par rapport au forage qu'il y a localement. Le gain est environnemental.

Mais quand cela vient du même réseau d'eau publique, des mêmes forages, cela n'a aucun intérêt.

Philippe MARZOLF

Vous confirmez les 20 % ?

Claude ALLET

Et même encore plus. Par contre, il y a une réduction forte de 40 % de la consommation d'eau potable l'été. C'est quand la ressource d'eau potable est menacée que cela représente un avantage environnemental.

Anicka BERET

Je n'ai pas bien compris la surface totale qui va être desservie par ce grand projet.

Quel est le plancher de consommation pour les particuliers qui veulent arroser leur jardin ?

Quel est le coût de l'investissement global par hectare irrigué ?

Eric BELLUO, BRL

En termes de surface équipée, potentiellement le projet porte sur une fourchette qui est relativement large, qui va de 7 000 à 15 000 hectares, entre l'hypothèse basse et l'hypothèse haute. Il faut bien préciser que le projet Aqua Domitia n'est pas uniquement destiné à l'agriculture. Le dimensionnement en termes d'hectares porte sur l'approche du besoin agricole.

La deuxième question, le volume minimal. Dans les contrats BRL, il n'y a pas de forfait. C'est vrai que Monsieur Grau a cité tout à l'heure un forfait : le syndicat est sur une tarification ancienne qui conserve un forfait. Dans le cas de l'ensemble des contrats BRL, il n'y a plus de forfaits. Vous avez une partie fixe et une partie variable. Le mètre cube est facturé dès le début de consommation. C'est quelque chose que l'on trouve dans les contrats agricoles, comme dans les contrats de particuliers. Il n'y a plus de forfaits depuis une dizaine d'années.

Le coût à l'hectare, c'est difficile à dire. Nous vous avons donné des éléments de coût tout à l'heure : 140 millions d'euros pour les adducteurs, 140 millions d'euros pour l'ensemble des réseaux de desserte. Mais pas uniquement à destination de l'agriculture, donc faire la part de l'investissement par rapport à l'agriculture.

Je vais essayer de vous répondre uniquement sur la partie réseau de desserte, en vous disant que globalement la fourchette de coût d'équipement d'une zone agricole est entre 5 000 euros de l'hectare dans la partie la plus basse de la fourchette, et celle qui est visée quand on optimise vraiment l'investissement, jusqu'à 10 000 ou 12 000 euros. A ce niveau-là, on commence à avoir des problèmes pour arriver à financer les équipements. On va dire 5 000 à 10 000 euros, avec un optimum entre 7 et 16 000 euros de l'hectare.

Philippe MARZOLF

D'où la nécessité d'avoir des subventions européennes pour faire la différence entre 7 000 euros et 16 000 euros.

Agnès GIZARD-CARLIN, Europe Ecologie – les Verts

Bonjour. Je suis citoyenne et membre d'Europe Ecologie Verts. En tant que consommateurs payeurs, j'ai entendu parler de ressources relativement abondantes et plus ou moins illimitées. Il me semble que l'eau est une ressource limitée. Le Rhône sert à plusieurs fonctions, et notamment aussi aux centrales nucléaires. J'en ai parlé la dernière fois, j'avais demandé une estimation du volume d'eau pour ce besoin-là.

Et si l'utilisation de cette eau pour l'irrigation n'allait pas mettre en péril l'eau destinée aux centrales nucléaires.

Philippe MARZOLF

EDF vient le 18 octobre pour nous parler de cette question.

Agnès GIZARD-CARLIN

Il y a un autre élément, c'est qu'il y aura moins de sédiments dans l'eau de la Camargue, donc un problème d'ensablement éventuel. Modification du maillon géographique de la Camargue.

Je voudrais revenir sur ce que j'avais abordé la dernière fois, à savoir qu'au niveau agricole, on parle de consommation, estimation de croissance et des besoins. Est-ce que l'on ne pourrait pas aussi raisonner en termes d'économie, puisque les cépages actuels installés sur la région méditerranéenne sont de plus en plus des cépages bordelais ou bourguignons ? Or, ces cépages-là subissent un stress hydrique sous le climat méditerranéen. Ne serait-ce pas une solution de revenir un peu en arrière et de réinstaller les cépages méditerranéens sur nos terres ? Nous avons ces cépages-là. Je pense que ces deux parts doivent être mises en débat, et que l'agriculture ne doit pas non plus avoir une consommation exponentielle d'eau.

Philippe MARZOLF

Pour les questions sur le nucléaire, les réponses seront apportées par EDF le 18 octobre.

Il y a déjà eu la question la dernière fois sur l'utilisation des cépages.

Michel PONTIER

Pour les cépages, Madame, si vous rendez obligatoire la consommation de Carignan et interdisez la consommation de Chardonnat, cela marchera. Mais les consommateurs ont envie de boire ce qu'ils aiment. Automatiquement, nous sommes bien obligés de produire ce que les gens désirent. Nous ne produisons pratiquement plus de Carignan, car le consommateur n'en veut plus.

On peut interdire la salade et faire manger des pois chiches. Le pois chiche ne consomme pas d'eau. Mais malheureusement, ils en mangent de temps en temps, mais pas tous les jours.

Naturellement nous avons toujours fait des économies, et nous arrivons à une technique de goutte-à-goutte avec des sondes qui mesurent directement l'eau dans le sol, et on arrive encore à affiner. Mais quand même, pour faire une plante, il faut un minimum de consommation.

Philippe MARZOLF

Vous avez fait des efforts également sur les réseaux pour réduire les pertes ?

Michel PONTIER

Il y a relativement peu de pertes dans les réseaux agricoles par rapport aux réseaux de ville.

Je ne veux pas parler du tout des réseaux de zone urbaine, je n'y connais rien.

Philippe BLATIERE

Je voudrais vous répondre sur l'abondance. Si j'ai dit ce mot, je l'ai peut-être fait un peu exprès, parce que cela irrite un peu les gens. Quand j'ai dit « abondance », c'est par rapport à ce que nous avons à l'origine et sur le captage. C'est-à-dire qu'il nous arrivait de l'eau dans une quantité importante.

Il faut savoir que depuis, nous sommes un peu précurseurs. Déjà, nous avons mis l'eau brute, pour limiter la consommation d'eau potable et encourager les gens à n'arroser qu'avec une eau non traitée. Nous sommes en train de déposer un dossier pour réutiliser de l'eau à la sortie des stations d'épuration. Ce qui permettrait de ne plus consommer d'eau BRL, et de restaurer le paysage typique camarguais.

Nos amis agriculteurs, le peu qui restent à côté de la station d'épuration, sont venus nous voir en nous disant : toute l'eau que vous rejetez, est-ce que nous ne pouvons pas la récupérer pour avoir un apport d'eau douce dans nos terres ?

Abondance, c'est quelque chose qui n'existe pas. Nous sommes tous très impliqués dans l'économie d'eau, y compris les agriculteurs.

Agnès GIZARD-CARLIN

Par rapport à la consommation de vin. Il me semble que la consommation est en train de baisser. C'est peut-être parce que justement elle ne correspond pas aux besoins des consommateurs.

Michel PONTIER

La consommation de vin diminue, parce que les gens changent. Mon arrière-grand-père était mineur dans les Cévennes, forcément il buvait plus de vin que moi. Moi j'en bois très peu, je suis désolé.

Un intervenant – BRL

Vous avez posé une question par rapport aux économies d'eau pour l'agriculture. Ce que l'on peut indiquer, c'est que depuis une trentaine d'années, il y a à peu près 30 % d'économies faites par des nouvelles technologies d'irrigation.

Michel Pontier évoquait tout à l'heure l'irrigation par aspersion. Aujourd'hui nous sommes sur de l'irrigation en goutte-à-goutte. Beaucoup de recherches et développement et d'innovations ont été faites pour apporter la bonne quantité d'eau au bon moment au niveau des différents cépages.

C'est important de se l'entendre dire aussi, parce que c'est une réalité. On peut nier la réalité. Il y a des centres d'expérimentation qui existent, sur lesquels les itinéraires d'irrigation des différentes cultures sont faits pour apporter le moins d'eau possible par rapport à un objectif de production.

BRL y souscrit, de la même façon qu'EDF encourage les économies d'énergie. De la même façon, BRL dans son activité de distribution d'eau, concourt à ce qu'il y ait moins d'usage de l'eau, et moins de consommation. Cela me semble important. Nous avons développé des avertissements à l'irrigation pour que justement la bonne quantité soit apportée si jamais il y a des risques de forage ou de pluviométrie, qu'il n'y ait pas une sur-irrigation quelque part. On ne part pas du principe que l'eau du Rhône est abondante, et qu'en conséquence il ne faut rien faire. Nous avons une attitude beaucoup plus responsable.

Nous partons aussi du principe que pour que les irrigants puissent durer, il faut une économie qui soit favorable. En clair, il faut que la facture d'eau puisse être acceptable par rapport à leurs charges. Là aussi, il faut que le coût de l'irrigation, et en même temps la consommation, soit le plus faible possible.

Je crois que les objectifs sont vraiment convergents. Ce qui nous importe, c'est qu'il y ait une ressource durablement et des clients durablement.

Philippe MARZOLF

Concernant la dernière question sur la Camargue : la semaine prochaine, le 18, nous avons fait venir des riziculteurs de Camargue, qui justement se posent des questions et commencent à alerter un peu.

Aliénor BERTRAND

Oui, bien sûr, on passe au goutte-à-goutte. Mais l'arrosage de la vigne dans d'autres régions, c'est quand même quelque chose dont on a entendu parler.

Par rapport à l'échange précédent, je trouve extrêmement regrettable que ce débat public soit l'occasion d'une confrontation directe entre les agriculteurs, qui sont dans des conditions économiques difficiles et font ce qu'ils peuvent comme ils peuvent avec l'héritage culturel qu'ils ont, et des écologistes. Je trouve tout à fait regrettable qu'un tel affrontement ait lieu, car il me semble que les problèmes de l'agriculture doivent être posés au-delà et bien plus haut qu'à ce niveau-là.

Pour Monsieur Blatière, j'ai été sensible et amusée en même temps par son éducation des années 70. J'ai connu le Grau-du-Roi avant l'urbanisation, et je dois dire que quand j'y vais, c'est un peu dur. Il y a beaucoup d'estivants l'été, et il ne s'agit pas de revenir sur le passé.

La question c'est : est-ce que nous avons besoin aujourd'hui d'un développement de cette nature ?

Je suis quand même très gênée par le modèle de développement que vous avez proposé, parce qu'il me semble effectivement dater, et peu adapté à ce dont nous avons besoin aujourd'hui, en matière de tourisme et en matière de préservation du littoral.

Philippe MARZOLF

Ce n'est pas Monsieur Blatière qui l'a décidé.

Aliénor BERTRAND

C'est effectivement tout à fait cohérent. Il faut voir des choses concrètes.

Philippe BLATIERE

Je n'étais pas là, mais par contre mon père a participé à la création de Port Camargue, il était élu à l'époque, il a accepté ce développement. Je crois que si on se remet dans le contexte des années 70, ce qui passait en priorité, c'était le développement de la côte.

Aujourd'hui, je vous rejoins. Je suis natif du Grau-du-Roi, et il y a des fois où je me dis que ce n'est plus le Grau-du-Roi que j'ai connu.

Cet équipement existe, comment doit-on faire ? Aujourd'hui, il y a des réseaux qui résistent. Je dirige ce pôle, j'essaie du mieux que je peux, et je mets toutes mes forces dedans pour faire en sorte que tout ce qui eau et écologie soit mis en application. Le problème, c'est qu'il y a eu une pression démographique importante sur les élus quels qu'ils soient. Subissons avec le moins de problèmes possible.

En tant que technicien, je subis. J'essaie de faire en sorte que l'eau que l'on amène à ces gens-là soit de qualité, que l'on économise tant que l'on peut, et que l'on essaie de le faire dans le respect du développement durable.

Nous réfléchissons actuellement sur la récupération des eaux de pluie, et on réfléchit pour inciter les gens à ne pas consommer d'eau.

Philippe MARZOLF

Monsieur Bouillé, une réaction rapide par rapport à cette politique ?

Christian BOUILLE

Oui, je crois que l'on peut répondre à votre analyse. Vous dites qu'il n'y a pas de politique intelligente, de politique réfléchie sur la région.

Philippe MARZOLF

Je n'ai pas entendu ça. Elle posait des questions, c'est tout.

Christian BOUILLE

Je vous donne simplement la politique sur le développement que nous conduisons dans la région. Cette politique est simple. Nous sommes partis sur la région de Nîmes, les Costières, avec nos réseaux hydrauliques, qui ont donné des résultats étonnants, et qui continuent. S'il n'y avait pas cette disposition d'eau sur ces territoires, nous nous serions trouvés dans les conditions du Larzac.

Nous avons ensuite, en ce qui concerne l'irrigation, Aqua Domitia. C'est un élément, une palette dans le répertoire de dispositifs, dans lesquels il y a les économies d'eau, etc. Dans chacun de ces territoires, nous avons des réponses à apporter. Par rapport à ce que j'ai connu avant 2004 et maintenant depuis 2004, il y a une véritable politique d'aménagement du territoire qui est réfléchie.

Je pense qu'Aqua Domitia permettra de résoudre des difficultés, surtout dans la vallée de l'Hérault et dans la vallée du Rhône. Le reste, la Lozère, nous avons d'autres dispositifs. Cette année il y a eu la sécheresse, il y a eu des tas de problèmes, le Président Bourquin a fait quand même une dizaine de voyages en Lozère pour, avec les locaux, trouver des solutions qui sont aujourd'hui appliquées. On voit que cela marche.

Je crois que l'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de politique de développement durable dans cette région. Nous savons ce que l'on veut faire sur le plan de l'eau, sur le plan de la pisciculture, sur le plan de l'arboriculture, sur le plan agricole, etc. Voilà ce que je peux vous dire. Là-dessus, nous sommes déjà impliqués.

En plus il n'y a pas que la région, il y a tous nos collègues des départements qui apportent leur contribution. Il y a aussi les villes de plus ou moins grande importance, c'est une avancée collective.

Enfin, pour terminer, est-ce que l'on pourrait quand même dire : nous avons assez de Languedociens, on arrête ! Nous n'y pouvons rien si la pression démographique est la plus importante de France. On ne peut pas dire aux gens : il n'y a pas de place pour vous. Il y a de la place pour tout le monde, et la politique que nous menons, c'est une politique d'anticipation.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur Bouillé.

Merci, Messieurs, dames, pour vos interventions.

Table ronde n°2

Les forages

La gouvernance et l'organisation de la gestion de l'eau

La gouvernance du projet à la suite du débat

Participaient à la table ronde :

Jean-Daniel Rinaudo, Chercheur socio-économiste, CEMAGREF

Michel Deblaize, Délégué régional Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Abel Dumont, Agronome, Association Eau Secours 34

Pascal Pinet, Directeur général adjoint, chargé de l'aménagement durable du territoire, Conseil régional

Philippe MARZOLF

Je vais appeler les quatre derniers intervenants.

Jean-Daniel Rinaudo, chercheur socio-économiste au CEMAGREF, sur les forages.

Michel Deblaize, qui dirige l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, pour la gouvernance de l'eau.

Abel Dumont, agronome, association Eau Secours 34, qui va également parler sur la gouvernance de l'eau.

Pascal Pinet, Directeur général adjoint, au Conseil régional, sur la gouvernance du projet, après le débat.

I. Réglementation, coût des forages proprement dit et de leur maintenance ; conséquence des forages sur la ressource souterraine, risques pour l'environnement

Jean-Daniel RINAUDO, chercheur socio-économiste au CEMAGREF

Le sujet des forages individuels a déjà été évoqué entre les lignes à plusieurs reprises dans les interventions précédentes. Je vais y revenir un peu en détail, parce que nous avons eu la chance de pouvoir conduire des travaux de recherche sur le sujet. C'est quelque chose dont tous les gestionnaires d'eau potable, que ce soit les syndicats, les exploitants privés, publics, vous parleront.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons assisté à une multiplication du nombre de forages individuels, qui sont essentiellement construits par des particuliers qui habitent dans des pavillons individuels dans lesquels les pratiques qui sont représentées sur ces photos se multiplient.

Des besoins qui sont importants en volumes pour des usages extérieurs, et qui conduisent des particuliers à faire des forages. Soit pour simplement l'arrosage du jardin et le remplissage de la piscine, soit de façon peut-être moins systématique, l'utilisation à l'intérieur des maisons, notamment pour les chasses d'eau.

Les motivations évidemment, c'est réduire la facture d'eau. Nous sommes dans la même logique que ce que décrivait Marielle tout à l'heure, en disant que les ménages se posent la question de savoir comment réduire leur facture d'eau. S'il y a de l'eau brute, cela peut être une solution. Si l'on peut mettre un compteur vert, c'est une solution. Le forage, c'est la troisième solution.

C'est aussi l'idée de se dire : quand j'ai mon forage, j'ai mon eau, j'ai une autonomie, je n'ai pas de problème de pression, je peux consommer tant que je veux. C'est sur ce sentiment que j'ai fait un investissement, j'ai payé une fois pour toutes, je suis tranquille. C'est une motivation très forte.

Nous avons, dans le cadre de ces projets de recherche, essayé de faire une estimation du phénomène, puisque personne ne déclare son forage, bien entendu.

Philippe MARZOLF

C'est obligatoire de déclarer le forage, non ?

Jean-Daniel RINAUDO

C'est effectivement obligatoire de le déclarer, à partir de 2009 dans certaines conditions, et fin 2009 dans d'autres. Ceci dit, ce que l'on peut constater aujourd'hui, c'est que cela commence, mais nous sommes loin d'avoir une idée précise par ces statistiques, du nombre de forages effectifs.

Nous avons travaillé sur l'ouest du département de l'Hérault, et on estime que l'on a à peu près 13 % des communes – sur un échantillon de 200 communes – sur lesquelles on aurait un ménage sur quatre, qui peut avoir construit un forage. Cela veut dire que c'est aujourd'hui significatif.

On peut voir cela de différentes façons. Je vais commencer en provoquant un peu, mais c'est la réalité dans certains cas. Finalement, les forages qui parfois utilisent une ressource de mauvaise qualité, superficielle, polluée, à quelques mètres de profondeur, c'est une façon de valoriser une ressource en eau qui ne serait pas utilisée. Parce qu'on ne peut rien en faire d'autre, qu'arroser ou remplir les piscines, et cela permet de réduire les besoins en eau potable, de réduire les prélèvements sur des nappes profondes, et d'éviter de surdimensionner les réseaux pour répondre aux besoins.

Un certain nombre de collectivités encouragent cet état de fait, parce que cela présente un avantage. On ne peut pas dire cela sans parler des problèmes, et là, la liste est un peu plus longue.

Le premier problème, c'est que les forages réalisés par les particuliers sont faits dans des conditions de moins en moins bonnes. Il y a une très grande concurrence entre les foreurs, car il y a beaucoup d'entrepreneurs du secteur du BTP qui s'improvisent foreurs et qui font des ouvrages qui ne correspondent absolument pas aux normes techniques.

Il en résulte la situation suivante : on va avoir des forages qui vont traverser une première couche d'eau qui peut être salée, pleine de pesticides, etc. Une couche imperméable, et dessous une nappe profonde de qualité, qui peut être exploitée pour l'eau potable. Nous avons une mise en communication de ces nappes ; l'eau de la nappe superficielle polluée et salée peut descendre dans la nappe profonde. On a même des contaminations possibles par rapport à la surface. Cela retrouve particulièrement chez les particuliers, c'est un premier problème.

Le deuxième, c'est que l'on a des ménages qui vont forer jusqu'à 50 à 100 mètres sans aucun problème. On va avoir mis en concurrence des gens qui vont faire leur forage, utiliser la même ressource que la collectivité, donc là on a augmentation de la consommation totale. Cela peut conduire à des situations de surexploitation.

Le troisième problème, c'est le problème des retours d'eau. On a dit que cela peut arriver par rapport à l'eau potable : le ménage a installé le forage à sa chasse d'eau, et a oublié d'installer les vannes anti-retour, qui sont pourtant obligatoires. Ce sont les voisins qui reçoivent au robinet l'eau du forage, parce que lui, il a 5 bars dans son forage. Cela arrive. Nous avons des gens qui appellent en disant : j'ai de l'eau salée au robinet. Oui, c'est l'eau du voisin.

Le quatrième problème, auquel les élus sont sensibles aussi, c'est le fait que la multiplication des forages fait que les gens paient de moins en moins de factures d'eau, et ils ne paient pas la part d'assainissement. Quand vous avez un forage et que vous ne consommez que 10 m³ par an, vous ne payez pas d'assainissement sur les 120 m³ qui transitent par vos chasses d'eau et qui retournent à la station d'assainissement.

Un avantage dans certains cas, mais une contrainte dans d'autres.

Comment cela va-t-il évoluer ? On réfléchit à horizon 30 ans et au-delà avec Aqua Domitia. Globalement le fil de l'eau potable et de l'assainissement va augmenter de façon significative. Les exigences de traitement de l'eau potable, les exigences de traitement des eaux usées sont à la hausse.

De plus, on va aller vers des tarifications de plus en plus incitatives. Montpellier a mis en place une tarification croissante, et des tarifications saisonnières apparaissent aussi. Cela peut pousser les gens à faire des économies d'eau, mais cela peut aussi les pousser à faire des forages supplémentaires. Finalement on atteindrait le résultat inverse à ce que l'on voudrait.

Ce qui va aussi dans le même sens, c'est toujours cette baisse des coûts. Parce que tout le monde se tire la bourre, sans respecter les normes de construction des forages, donc les prix baissent parce qu'on fait un peu n'importe quoi. J'insiste sur le fait que c'est irréversible. Les gens quand ils ont fait un forage, ce n'est pas parce que l'on fait passer des tuyaux d'eau brute devant le lendemain qu'ils vont changer. Ils ont payé, ils ont l'eau gratuite, cela reste.

En termes de réglementation, il y a une petite note qui est disponible sur le site Internet, qui fait le point sur la réglementation. L'ADEMA a changé la donne en obligeant les forages domestiques (consommation de moins de 1 000 m³ par an) à se déclarer en mairie. Mais aujourd'hui, il n'y a pas d'interdiction possible. Un forage, s'il n'est pas dans un périmètre de protection, s'il est fait dans les règles de l'art, s'il a mis un compteur qu'il consomme bien 1 000 m³, on ne peut pas l'interdire. Nous ne stopperons pas le développement des forages demain.

Nous avons une possibilité de contrôle des installations. Le service peut rentrer chez le particulier pour vérifier s'il n'y a pas d'interconnexions à l'intérieur, etc.

Finalement, c'est une grande incertitude sur ce que va devenir la demande en eau potable de demain pour les collectivités, et la même manière la vente en eau brute, si on développe des doubles réseaux.

La deuxième conséquence, c'est que si l'on va vers un changement climatique avec de plus en plus d'années sèches, on risque d'avoir ce qui apparaît déjà dans certaines régions : les forages des particuliers s'assèchent et tout le monde bascule sur le réseau. Au moment où justement on a besoin de beaucoup d'eau, on se retrouve avec un pic de demandes, alors que l'on n'en a plus dans les réseaux.

La situation dans le domaine agricole est différente, parce que d'une part les forages sont techniquement mieux réalisés. Un agriculteur fait un investissement significatif, la réglementation est différente, les normes sont également plus strictes. Certains des problèmes dont j'ai parlé ne se posent pas.

Il peut y avoir localement des problèmes de surexploitation des nappes, mais la gestion quantitative qui se met en place aujourd'hui va dans le bon sens, on va réguler un peu l'attribution des autorisations. Une situation peut-être un peu moins critique.

Pour revenir sur la question de la concurrence avec l'eau brute, cette concurrence se pose en mal partout, parce qu'il y a plein d'endroits où des périmètres méayers ne permettront pas de répondre à la demande agricole.

Une question que l'on se pose, c'est quand même de savoir s'il n'y a pas un risque que des agriculteurs dans un certain nombre de cas fassent état d'une demande pour une connexion au réseau, parce que ce serait une assurance sécheresse, mais conservent leur forage et continuent d'utiliser leur forage. Ils ne consommeraient pas ce que l'on espère qu'ils puissent consommer, ce qui poserait un problème de sous utilisation du réseau. Ce sont des choses que l'on a observées un peu partout dans la région.

C'est une menace, mais une opportunité peut-être, le développement des forages. Ne diabolisons pas. Il y a beaucoup à faire pour améliorer la réglementation, et sa mise en œuvre aujourd'hui, c'est une source d'incertitude pour l'évaluation de la demande dans le cadre du projet Aqua Domitia. Nous ne pourrions pas les interdire.

Philippe MARZOLF

Monsieur Deblaize, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, vous confirmez que l'on ne peut pas interdire les forages ? Que fait la police ?

II. La gouvernance de l'eau sur le territoire : institutionnels et opérateurs

Michel DEBLAIZE, délégué régional à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Je ne suis pas chargé de police. Je vais vous parler de la façon dont s'organise la gouvernance. Avant d'en parler au niveau régional, je voudrais en parler au niveau national et au niveau communautaire.

La directive-cadre sur l'eau a créé des districts hydrographiques, qui ont pris le relais des bassins qui avaient été créés par la loi de 75. Ici, en Languedoc-Roussillon, nous sommes à cheval sur trois districts hydrographiques : Rhône-Garonne, Loire-Bretagne et le district Rhône-Méditerranée. Les départements sont partagés sur ces districts. Par exemple, la Lozère, qui est un département château d'eau, est située sur trois districts hydrographiques, ce qui n'est pas simple à gérer pour eux.

La directive-cadre sur l'eau a imposé les plans de gestion du district. Le premier a été approuvé en 2009, ce sont des plans qui s'appliquent sur une période de 6 ans, et qui prévoient que l'on atteindra le bon état en 2015, et éventuellement 2021, 2027, par dérogation.

Ce plan de gestion c'est le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), c'est le document de planification à l'échelle du district. C'est un document qui a une portée juridique certaine. Cette portée juridique, il la tient d'abord de la loi sur l'eau de 92, qui l'a rendu proposable à l'administration. Et puis, il y a eu la loi de transposition à la directive-cadre sur l'eau en droit français, qui imposait aux documents d'urbanismes d'être compatibles avec le SDAGE. Et enfin, la loi sur l'eau de 2006 l'a rendu opposable aux tiers, qui par exemple déposent une demande de réalisation d'un forage.

Au niveau hydrographique, comment cela se passe-t-il ? L'unité de base, c'est le sous-bassin versant du SDAGE, c'est le bassin-versant tel que vous le connaissez. En Languedoc-Roussillon, il y en a une trentaine. Si on prend le département de l'Hérault par exemple, il y en a 8.

Ces bassins versants, c'est l'échelle pertinente pour le grand cycle de l'eau. C'est là où on assure la solidarité, la cohérence territoriale sur l'eau, autour de l'eau (ressource souterraine, ressource superficielle) et autour des milieux aquatiques.

Comment est assurée cette gouvernance ? Par des structures de gestion, dont certaines sont d'ailleurs établissement public territorial de bassin. Ces structures sont chargées d'assurer l'animation de l'eau au niveau des bassins versants, la coordination entre les différents acteurs, le portage de toutes les actions qui sont d'un intérêt du bassin-versant. Notamment, toutes les études d'intérêt général sur la ressource. Et surtout, ce sont ces structures qui assurent une interface entre l'eau et l'aménagement du territoire.

Une situation de gouvernance encore plus raffinée, nous l'avons lorsque l'on a des SDAGE qui sont approuvés ou en cours d'établissement au niveau de ces bassins versants. Il se trouve que sur tout le tracé d'Aqua Domitia il y a des SDAGE sur tous les bassins versants, y compris sur certaines eaux souterraines.

La gouvernance raffinée s'exerce dans le cadre de la commission locale de l'eau. Cette organisation, structure de gestion plus commission locale de l'eau, s'appuie idéalement sur

l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Vous avez ici la carte qui figure au projet de schéma départemental des opérations intercommunales de l'Hérault, elle vaut ce qu'elle vaut, elle est là pour illustrer mes propos. Initialement c'était les communes qui assuraient toutes les compétences de ce que l'on appelle le « petit cycle de l'eau ». Que ce soit l'eau potable, que ce soit l'assainissement.

Les communes ont souvent délégué leurs compétences à des syndicats intercommunaux de taille variable. Depuis la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale, ces compétences ont même été déléguées à un certain nombre d'établissements publics de coopération intercommunale. Aujourd'hui, on constate une espèce d'effet d'accélération, parce que les communes ne peuvent plus, seules, assurer l'exercice de ces compétences. Elles n'ont plus la possibilité, elles n'ont plus les moyens de l'assurer, et notamment pour renouveler leurs équipements. Pour les réseaux d'eau potable par exemple, les réseaux sont vieillissants, et cela va poser une véritable question pour les communes.

Cet effet d'accélération se trouve également renforcé du fait du projet de réforme de collectivités territoriales. Un certain nombre d'EPCI ont commencé à prendre les compétences.

Pour terminer, la gouvernance à un niveau supra bassin-versant. Nous allons voir plusieurs niveaux possibles. Au niveau départemental, il y a des compétences dans le domaine de l'eau qui sont exercées par un certain nombre d'acteurs, dont les départements. Les acteurs, ce sont l'Etat et ses établissements publics, les départements, la région, les structures de gestion. Il y a maintenant un Comité départemental de l'eau où on aborde toutes ces questions de politique, de gouvernance de l'eau.

Au niveau régional, nous avons également mis en place avec le Conseil régional, un certain nombre de comités sectoriels qui travaillent sur toutes ces questions. Il y a même un accord-cadre qui a été signé entre l'Etat, l'Agence de l'eau et la région. Il y a des chartes qui ont été signées avec les départements.

Il y a actuellement le projet de service régional public de l'eau.

Enfin, lorsque l'on est sur un projet comme Aqua Domitia, il y a également une échelle qui dépasse le niveau régional. C'est ce qui avait nécessité la mise en place de l'instance de concertation supra-bassins versants, dans laquelle on peut effectivement se saisir de problèmes, qui dépassent les compétences de la région, puisque l'on parle du Rhône.

Philippe MARZOLF

Merci pour votre intervention, Monsieur Deblaize.

Monsieur Abel Dumont, vous êtes agronome et membre de l'association Eau Secours 34. Vous avez fait déjà plusieurs contributions sur le site Internet et en réunion publique. Vous allez nous parler de la gouvernance de l'eau, notamment.

III. La gouvernance de l'eau

Abel DUMONT, agronome, membre de l'association Eau Secours 34

Oui, la gouvernance. Eau Secours 34, c'est une association qui milite pour le retour à la gestion publique de l'eau partout où elle est gérée sous forme de délégation privée. Pour une gestion écologique, sociale, plus proche que maintenant des citoyens. Tout ceci en fonction du fait que l'eau n'est pas une marchandise, mais un bien commun. C'était ma petite publicité.

Je vais soumettre à l'assemblée quelques questions que je me pose, et quelques réflexions de mauvais goût, que je me suis posées. J'en ai d'ailleurs une à l'attention de messieurs les agriculteurs : les stress hydriques, cela ne touche pas les pois chiches, uniquement la vigne. Quelle relation y a-t-il entre arroser la vigne et arroser les électeurs ? Je vous ai dit que j'allais faire dans le mauvais goût.

Je rappelle un peu l'histoire, que vous pourrez trouver dans les 114 pages du document qui nous a été fait par BRL pour nous expliquer pourquoi il fallait voter ce projet. D'ailleurs, il est adopté, parce que je rappelle qu'en 2006 la région a défini sa stratégie pour l'eau, et elle a accepté à ce moment-là déjà un premier projet de BRL, l'extension du réseau hydraulique, inspiré de la démarche Aqua 2020.

Deux ans plus tard, l'Etat cède à la région le réseau hydraulique existant, c'est-à-dire que c'est maintenant la région qui en devient propriétaire gestionnaire et qui le laisse toujours en gestion déléguée à BRL. En même temps BRL met sur le tapis son projet qui entre-temps s'est trouvé un nom : Aqua Domitia. Il apparaît le 30 juillet 2008 dans une délibération du Conseil régional, où il est adopté sur le principe. C'est pour dire qu'aujourd'hui nous débattons sur des choses qui sont décidées depuis trois ans, au moins sur le principe.

Les petites remarques que je fais :

- La région fait « coup double », elle définit une stratégie d'eau pour 40 ans, et en même temps, elle conforte l'avenir BRL. Qui vend de l'eau ne peut vivre qu'à condition d'en vendre plus, comme toute société qui cherche et est condamnée à se développer sans cesse.
- Ces décisions de la région s'inscrivent en continuité avec l'œuvre de Philippe Lamour. Cela a été dit, et en même temps après on nous a dit : oui, mais en 2004 il y avait un changement de politique dans la région. Quelqu'un a dit qu'il y avait continuité. Quand on compare le projet qu'il y avait pour amener l'eau du Rhône à Barcelone, et celle de ce nouveau projet, à la dimension près, les arguments y étaient déjà. On allait vendre de l'eau aux Espagnols, et grâce à cela on allait faire tout ce qui est prévu dans Aqua Domitia maintenant. Moins cher pour nous peut-être, mais c'est écrit.
- Est-ce que ce nouvel habillage de ce projet Aqua Domitia répond aux priorités du présent ? Je vous laisse deviner quelle réponse j'ai faite.
- L'évolution concrète de l'œuvre de Philippe Lamour et de ses résultats dans la zone Est-Hérault, où il y a ce canal Philippe Lamour depuis 40 ans. Mais l'évaluation n'est nulle part. On nous dit que c'est merveilleux, mais dans le dossier, ce n'est pas dit.

- Le débat public, une formalité obligée ? C'est décidé depuis trois ans. Je me pose des tas de questions, j'apprends des tas de choses à chaque réunion où je viens. A chaque fois que je relis le dossier qui est quand même bien fait, qui est très communication, et en même temps qui contient beaucoup de choses de BRL. Ce sont des experts. Nous, nous essayons de faire avec ce que l'on a et ce que l'on peut.
- Les choix techniques et budgétaires, les options alternatives ont-elles fait l'objet d'études comparatives objectives ? Quand on sait que dans le monde les usines de désalinisation fleurissent partout, et quand j'entends un élu qui dit que c'est la plus grosse « connerie » que l'on ait faite, en ne faisant pas ce « tuyau » du Rhône à Barcelone.
- Pourquoi la qualité de l'eau du Rhône ne fait-elle l'objet que d'une réponse lapidaire de la part de BRL ?
- La région délègue-t-elle aussi cette question si sensible à son opérateur, dont l'existence tient à cette eau ?
- La gouvernance régionale de l'eau serait-elle déléguée à BRL ?
- Qu'attend la région pour jouer le jeu de ce débat public d'une autre façon qu'un plaidoyer grossier qu'elle nous ressort à chacune des réunions ?
- Construire avec les habitants – chose qui est dans la charte 2006 de la Région – c'est un vrai service public de l'eau, qui est une réalisation votée au 1er septembre au Conseil régional.

Faisons-le, ce vrai service public de l'eau, et sur des bases que vous pouvez deviner à travers ce que je dis, qui rejoignent mon militantisme à Eau Secours 34. Merci.

IV. La gouvernance du projet après le débat

Pascal PINET, DGA chargé de l'aménagement durable des territoires au Conseil régional

Je voudrais, avant de commencer, dire que l'on est tout à fait d'accord avec Monsieur Dumont, il faut vraiment aller vers un service public régional de l'eau. C'est bien l'objectif de la région, et c'est bien pour cela qu'il y a une délibération qui a été passée en septembre.

Deuxièmement, nous nous livrons à un exercice qui est un exercice de démocratie et d'échange. Ce qui est intéressant, ce sont toutes les questions qui sont posées, parce que ces questions-là vont nous aider à améliorer le projet, et aussi à améliorer les équipes qui travaillent sur ce projet.

Dernier point, est-ce que l'on doit faire Aqua Domitia ? Pour répondre à cette question, il faut un certain nombre d'éléments. Ce dossier pose un certain nombre de questions. Vous en posez d'autres, c'est intéressant. Il faut que l'on enrichisse le débat public. Les choses ne sont pas figées, elles peuvent évoluer. Je trouve qu'elles évoluent dans la bonne direction et dans la concertation.

Dans la concertation on parle aussi de gouvernance, et moi je vais parler de gouvernance.

Nous n'allons pas faire l'historique de toutes les instances qui existent aujourd'hui en matière de gouvernance. Je voudrais rappeler qu'il y a des instances qui existent, et qui sont en partenariat avec les élus, les collectivités, les associations, les usagers, dans le cadre des SDAGE au niveau des bassins. Et également, c'est important en termes de solidarité, nous avons aussi des instances qui sont inter-SDAGE.

La gouvernance s'est mise en place depuis longtemps, autour de la politique régionale de l'eau. Avec un accord-cadre entre l'Agence, la Région et l'Etat. Des chartes entre la région, les départements, les gestions durables, la ressource. Aussi, un comité de pilotage d'Aqua Domitia entre l'Agence de l'eau, l'Etat, la Région et BRL. Une instance de concertation existait avant la mise en place de ce débat public. Une instance qui regroupe 80 représentants des différents secteurs, que ce soit les élus, les usagers, les associations et autres. Des choses ont déjà été mises en place.

Là nous avons mis l'exemple des SDAGE, qui correspond aux bassins versants. Nous aurions pu aussi mettre la carte des départements, nous aurions pu mettre la carte des intercommunalités. Tout cela pour dire qu'aujourd'hui nous sommes sur un projet qui traverse les territoires. Ce projet va permettre de mettre en place une solidarité entre les territoires pour répondre à une vraie question, c'est la question de l'eau.

Concernant le calendrier, là nous sommes en débat public. L'objectif, on a expliqué qu'il y avait deux mois pour que la Commission remette son compte-rendu. Cela nous amène au premier semestre 2012 pour que les élus prennent leur décision. Ensuite, en fonction de cette décision, on mettra en place progressivement les différentes études pour aller à la réalisation. Le déploiement possible du réseau principal et des réseaux secondaires associés devrait se faire entre 2013 et 2020.

Par rapport à ce programme, on a dit qu'il comportait cinq maillons. On a parlé aussi d'un projet. Je parlerai plutôt d'un schéma qui associe à la fois un outil qu'est Aqua Domitia, une sorte de colonne vertébrale multiple à cinq maillons, et qui associe aussi des réseaux secondaires de dessertes. Sur chacun des territoires, chacun de ces maillons, il faudra que l'on ait une concertation sur le territoire. En matière de sécurité, en matière de quantité, en matière de qualité. Nous parlerons aussi du financement.

Aujourd'hui, que ce soit la région, les départements, les collectivités concernées, on va devoir se mettre autour de la table pour réfléchir à ce que l'on finance et comment on finance. Cette concertation associera l'ensemble des parties prenantes.

Nous sommes dans un débat public très en amont du projet. Dans chaque maillon, il y aura aussi une enquête publique, afin de permettre à chacun de s'exprimer à chaque étape du projet.

Aqua Domitia, on l'a dit et il faut le redire : ce n'est qu'une des réponses au défi de l'eau, dans le cadre de la stratégie globale et régionale de réponse au défi de l'eau.

Pourquoi ? Dans le cas de cette réponse, c'est déjà gérer le réseau existant, le réseau de la région. La région n'a pas de compétence en matière d'eau potable.

Préserver les ressources et les mesures, afin de pouvoir trouver d'autres ressources qui permettent de répondre aux besoins.

Et puis la création d'autres ressources : Aqua Domitia, mais aussi d'autres ressources peuvent être utilisées. Aujourd'hui il y a une certaine connaissance qui existe, mais cette connaissance peut évoluer.

Tout ce programme, c'est l'objet du Service public régional de l'eau, qui va permettre également d'élargir la gouvernance de l'eau.

Ce que nous souhaitons mettre en place au niveau de la région, ce sont les Assises Régionales de l'Eau. Ce débat public permettra de compléter et de conforter les dispositifs de concertation et de gouvernance. Merci.

Philippe MARZOLF

D'ailleurs la CNDP sera toujours présente, puisque c'est la loi qui le dit, dans le Grenelle II, la décision du maître d'ouvrage doit dire ce qu'il veut faire comme information et participation de la CNDP.

Monsieur Pinet, vous avez parlé des Commissions locales de l'eau, mais est-ce qu'elles auront une position stratégique de dire que l'on fait ou on ne fait pas, en fonction des maillons ?

Pascal PINET

Elles ont une position stratégique, parce que ce que j'ai entendu jusqu'à présent : l'ensemble des analyses de besoin qui ont été faites sur les projets ont été faites en liaison avec les SDAGE. A partir du moment où on définit le besoin avec eux, cela aura une influence sur la décision.

Pour le reste, je ne suis pas élu. Nous avons un maître d'ouvrage qui est la région, qui prendra sa décision avec l'ensemble des partenaires.

Débat avec le public

Simone BASCOUL

Vous avez montré à quel point la gouvernance était développée. Je me posais la question, en termes de gestion de la distribution de l'eau, quel était le niveau le plus pertinent pour qu'elle soit efficace et pour que la mutualisation des coûts se fasse au mieux ?

Pensez-vous qu'il y a un niveau plus pertinent, et qui serait plus intéressant pour les consommateurs ?

Michel DEBLAIZE

Cela dépend de quelle eau on parle.

Simone BASCOUL

Je parle de l'eau potable.

Michel DEBLAIZE

Le raisonnement ne sera pas le même forcément avec l'eau brute. Ce que j'ai expliqué tout à l'heure, c'est qu'effectivement traditionnellement ce sont les communes qui exerçaient cette compétence. L'eau potable, on se rend compte aujourd'hui que les communes, notamment dans le milieu rural, auront de plus en plus de monde à l'exercer seules, parce qu'il y a les travaux de renouvellement, les exigences de qualité de l'eau, etc., qui font que l'eau pourrait rapidement avoir un coût exorbitant.

Je pense qu'il faut aller chercher un niveau de structuration que l'on connaît. Aujourd'hui, c'est très clairement l'établissement public de coopération intercommunal. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'autre syndicat.

Cathy VIGNON

Je voudrais savoir s'il y a eu une étude d'impact pour ce projet ? Généralement quand il y a des projets de politique publique, on fait des études d'impacts, des études d'évaluation. Notamment les évaluations *ex ante* pour mesurer en prospective quels peuvent être les effets d'un projet. On examine dans ces cas-là les faiblesses, les forces, les opportunités, les menaces, les effets d'aubaine du projet. Il me semble que tout cela n'a pas été abordé dans les présentations.

Notamment par exemple le film, tout est merveilleux, c'est parfait, c'est très bien, mais on n'a pas vu l'autre côté. Tout à l'heure j'avais posé une question, on m'a répondu que par exemple, le fait d'avoir une facilité dans une eau qui pouvait augmenter la consommation de 20 %, typiquement ce serait une menace. C'est quelque chose qu'il faudrait prendre en compte.

D'autre part, vous avez parlé lors de la première réunion, du partage de l'eau en fonction des usages. Ma demande est la suivante : supposons que l'on détermine un débit d'étiage, et il reste une certaine quantité d'eau à se partager. On voit qu'il en faut pour l'agriculture, on a vu qu'il y avait d'autres usages de l'eau. Il reste l'eau pour du potable.

Cette eau potable, même si on réduit petit à petit sa consommation, on va bien arriver quand même à un palier, c'est-à-dire le minimum que l'on sera obligé de consommer. J'aimerais savoir s'il y a eu une étude prospective de finalement quelle était la population maximum que l'on pouvait accueillir sur le territoire languedocien en fonction de cette ressource ?

Claude ALLET

Ce qui est présenté au débat public c'est un projet amont, c'est un schéma directeur uniquement. L'étude d'impact, on la fait quand on a plus avancé sur la faisabilité. Nous allons le faire maillon par maillon au moment de la préparation de l'enquête publique et de l'avant-projet. Nous n'en sommes pas du tout à l'avant-projet. Nous ne faisons pas d'impact d'un schéma directeur TGV qui coupe la France. Le maillon, son objectif majeur c'est de réserver l'eau d'un forage pour l'eau potable, et passer les réseaux agricoles qui l'alimentent avec de l'eau brute. L'impact est radicalement différent par rapport à d'autres endroits.

L'impact se fera avec les acteurs de territoire, maillon par maillon, à l'aboutissement de la concertation. Mais aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. C'est un schéma directeur qui vous est présenté.

Philippe MARZOLF

Et la réponse à l'autre question ?

Michel DEBLAIZE

Il n'y a pas d'étude globale qui a été réalisée, ce serait très difficile. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est qu'il y a des études programme qui sont en cours de réalisation, qui vont nous donner un certain nombre d'informations que l'on va mettre sur la table. Ce sont des informations hors valeur absolue. Ce sont des ordres de grandeur que l'on va donner, que ce soit sur les volumes prélevables, etc.

Il faudra continuer à travailler sur ces données-là et mener une concertation entre tous les usages qui sont assignés à la ressource pour voir comment tout cela doit pouvoir évoluer dans le temps. Il y a un apport d'eau qui est extérieur. Pour moi ce qui est le plus préoccupant – nous en parlerons à la prochaine réunion, le 18 – c'est effectivement dans l'accueil de nouvelles populations, c'est l'impact de ces populations sur les milieux. Sur l'eau bien sûr, mais aussi sur les milieux aquatiques.

Pascal Pinet parlait bien de préserver les ressources et les milieux. Effectivement, il ne faut pas que l'on scie la branche sur laquelle on est assis. Les milieux, aquatiques notamment dans cette région sont remarquables, c'est ce qui fait l'attrait de cette région. Il faut effectivement faire attention de

les préserver, de manière à ce que la région reste toujours active. Nous ne pourrions pas accueillir des populations à l'infini. Mais cela, nous ne le savons pas précisément aujourd'hui.

Philippe MARZOLF

Vous voulez dire les effets des rejets des stations d'épuration, par exemple ?

Michel DEBLAIZE

Les rejets et l'occupation tout simplement, le parcours.

Aliénor BERTRAND

Je vais commencer par une boutade, parce qu'à la fin de votre intervention, vous proposez les Assises régionales de l'eau. Je félicite le Conseil régional qui est plus vaste aux propositions des Verts qu'il n'en a l'air parfois, depuis le début de ce débat, puisque c'était dans notre programme régional.

Je voudrais, un peu plus sérieusement revenir sur les démocraties de l'eau, et l'impact que le citoyen a sur la gestion de l'eau qui est en débat ce soir. Vous avez décrit les différentes instances et les différents acteurs de l'eau. Sauf qu'il y a quand même un souci, c'est que toutes ces commissions : la Commission locale de l'eau, l'Agence de l'eau, etc., ce sont des instances de second degré. La démocratie de l'eau, cela n'existe pas.

Ce que nous sommes en train de faire ici, c'est ce que l'on fait de mieux en matière de démocratie de l'eau dans le sens où nous avons un exercice de libre parole et de débat public, on peut tous s'exprimer.

Dans les Agences de l'eau, dans les Commissions locales de l'eau, c'est différent. Je ne veux pas dire que ce n'est rien, au contraire, mais nous sommes quand même très loin d'une véritable démocratie de l'eau qui ferait que soient représentées dans ces instances, de façon plus directe, différentes voix. C'est important.

D'autant plus que vous êtes assez paradoxaux, puisque vous avez insisté sur le fait que la gestion de l'eau se faisait par bassin-versant. Vous expliquez bien comment les différents acteurs intervenaient, le SDAGE, les Commissions locales de l'eau, etc. Et là on a un projet qui va complètement à l'encontre de toutes les grandes recommandations sur la gestion de l'eau.

Je voudrais dire que l'eau, ce n'est pas simplement un liquide qui circule dans un milieu. Si les recommandations des experts nous invitent à réfléchir aux problématiques de l'eau en termes de bassin-versant, c'est pour des raisons écologiques fondamentales.

L'eau, vous l'avez dit d'ailleurs à la fin de votre intervention : globalisation à outrance, cela va poser des problèmes d'assainissement, et aussi des problèmes de détérioration des milieux. Je veux bien que l'on nous vende l'eau qui va venir par le tuyau comme un moyen de préserver les ressources des milieux, etc. C'est de l'eau qui va au final ressortir, dans quel état ? Détériorer de fait, les milieux environnants.

Si l'on veut construire une vraie démocratie de l'eau, il faudrait donner différemment la parole aux acteurs. Il faudrait aussi leur donner la parole pour arrondir la réalité de l'eau sur le plan territorial. Nous ne pourrions pas poser les questions au bon niveau, si nous faisons comme si c'était simplement une question de circulation de fluide.

L'eau c'est autre chose que cela, ce sont des territoires. L'eau, ce sont les forêts aussi, les bois. Je ne sais pas quand nous allons en parler dans le débat public, mais cela compte aussi pour comprendre la problématique de l'eau sur un territoire.

Philippe MARZOLF

Nous n'avons pas prévu de parler des forêts, elles sont plus haut.

Aliénor BERTRAND

Elles sont plus haut, mais ce n'est pas justement la question par bassin-versant. C'est cela. Nous sommes dans une logique complètement contradictoire avec ce que doit être aujourd'hui notre question de l'eau.

Monique PETARD

Sur la pression sur le milieu, nous sommes sur un sujet majeur. Je suis d'accord avec vous sur la vie démocratique, notamment dans notre département. Je me réjouis que l'Agence de l'eau ait montré l'Hérault. Cela fait 20 ans dans ce département, en votre nom, que l'on a mis en place des structures de gestion par bassin-versant, qui réunissent à la fois les élus, les communes, les associations, les gens de la recherche. Nous avons construit en 20 ans une culture commune et une réflexion sur l'usage de l'eau et l'entretien des rivières.

Il y a des SAGE, et il me semble, pour en animer un, que la clé c'est vraiment le « parlement de l'eau ». En ce qui me concerne, je fais en sorte que les débats aient lieu et que toutes les paroles puissent être représentées. D'ailleurs il y a des gens des associations, de la recherche, etc.

Nous avons fait des ateliers sur les questions de l'eau et notamment sur les questions d'urbanisation. Il ne faut pas croire que le débat n'existe pas et que ces structures sont purement formelles.

La pression sur les milieux me paraît extrêmement importante. Aujourd'hui, dans le département de l'Hérault, on est en train d'essayer de voir quelle corrélation il y aurait entre la taille des parcelles mises à l'urbanisation et la gestion de l'eau. En 2000, nous avons fait des études anticipatrices sur les besoins de ressources. Nous savons depuis 2000 que dans ce département il va manquer 30 millions de m³ d'eau entre 2015 et 2030. C'est parfaitement identifié, c'est le centre de l'Hérault, qui a une ressource faible, avec une demande très importante, parce que beaucoup de gens se sont installés le long de l'A75. C'est également la ressource astienne qui a de grands risques de remontées d'eaux salées dans l'eau potable.

On sait où sont les fragilités, et on est en train de travailler maintenant sur l'équilibre besoin-ressource. Nous avons étudié le centre Hérault, et nous avons demandé au BRGM d'étudier

36 000 parcelles. On se rend compte, quand on étudie des parcelles de 100 m², 200 m², 500 m² et plus, les parcelles de 500 m² et plus sont ultra-consommatrices en eau. Pourquoi ? Piscines, arrosage, espaces verts, arbres, etc.

Or, si les maires mettaient dans leurs documents d'urbanisme le fait que l'on ne mette pas à l'urbanisation les parcelles de plus de 400 m², sur ce centre Hérault, qui nous pose de grands soucis pour l'avenir, entre le 5 mai et le 5 septembre, qui est la période où la végétation a besoin d'eau et où justement la ressource est manquante, nous économiserions 2 700 000 m³ d'eau sur ce périmètre du centre Hérault sur cette période.

Là, c'est de la décision et du courage politique. Je suis allé voir les maires et nous sommes en discussion sur : comment on pourrait mettre dans les documents d'urbanisme, et avec quel volontarisme politique, de ne pas mettre les parcelles de plus de 400 m² à l'urbanisation. Ces travaux sont en cours, nous y travaillons.

Autant nous sommes d'accord de financer et d'aider parce que l'on sait, que l'agriculture va manquer d'eau. Je ne suis pas sûre que nous soyons parfaitement d'accord sur tout dans le mystère du tuyau, comme vous disiez. Il y a débat, et il y a débat aussi entre les institutions.

Aliénor BERTRAND

Mon intention n'était pas du tout de dire qu'il n'y avait pas dans l'Hérault un SAGE, parce que je l'ai mentionné. Mais de dire que ce sont des instances démocratiques de second degré, comme le sont par exemple les EPCI ou les Conseils d'agglomération. Ils sont représentés par des représentants d'élus. Nous sommes très loin d'une démocratie de premier degré. Cela fait une grosse différence dans la discussion.

Ce sont des représentants. C'est très important par rapport au débat que nous avons eu ensuite, qui concerne justement la politique de l'eau. Sur les parcelles, il y a la question de la récupération d'eau de pluie. Il y a d'autres choses qui peuvent être mises en avant, plutôt que la taille des parcelles.

Philippe MARZOLF

Cela, la récupération des eaux de pluie, nous le verrons dans les autres solutions alternatives aussi.

Pierre BERARD

Je suis hydrogéologue en Languedoc-Roussillon. J'ai rapidement compté, j'ai l'impression qu'à 0,20 centime le mètre cube, il faudrait vraiment vendre les 2,5 m³ à la seconde, et on mettrait 33 ans pour rembourser le coût du projet. C'est à vérifier.

Bastien PARAN

Je suis élève ingénieur en Sciences et technologie de l'eau à Montpellier. Sur le prix de l'eau, on nous a présenté les variations de prix, mais il n'a pas été fait de compte d'exploitation qui tienne compte vraiment du pourcentage d'utilisation de la capacité du projet.

J'ai peur qu'au final on arrive à un prix de l'eau qui explose carrément.

Claude ALLET

Vous avez demandé le compte d'exploitation prévisionnel. Je vous l'ai dit, c'est un schéma directeur qui est en débat. On nous a dit qu'avant de lancer les études maillon par maillon, il faut soumettre à un débat public un schéma directeur. Le compte d'exploitation prévisionnel sera fait maillon par maillon, en concertation avec l'ensemble des acteurs, pour avoir la part de l'agriculture, la part pour le soutien, la part pour les réserves d'incendie, etc.

Il n'y a pas de compte d'exploitation prévisionnel global. On vous a donné simplement les chiffres de coût, nous BRL on vous a expliqué nous, et la région va décider : on fait ? On ne fait pas ? Dans quelles conditions ? Ce sera maillon par maillon.

Nous verrons les conditions économiques maillon par maillon. Le compte d'exploitation prévisionnel sera présenté aux actionnaires. Il ne pourra pas y avoir une augmentation importante de l'eau. Déjà, pour l'agriculture nous sommes considérés comme chers, c'est vrai. L'eau BRL aujourd'hui est dans la plus chère en France, et par rapport à d'autres secteurs, cela joue sur la concurrence.

Sur les autres réseaux, pour que ce soit compatible avec les comptes d'exploitation de ceux qui vont distribuer cette eau, la marge de manœuvre sera étroite. Aujourd'hui il est impossible de dire sans avoir fait le compte d'exploitation prévisionnel en concertation avec les acteurs, s'il est à l'équilibre.

Pascal PINET

Je voudrais réagir dans un premier temps par rapport aux dernières questions. Les questions sont intéressantes, parce que l'on voit que tout au long de la soirée nous avons eu deux types d'approches. D'une part des personnes qui nous disent : attention, vous allez amener de l'eau en abondance, facile à récupérer, donc cela va avoir des conséquences terribles. D'autres nous disent que l'eau va être très chère, nous ne pourrons pas l'utiliser. Il y a vraiment ces deux façons de voir les choses.

La dernière question, sur : combien d'années on peut amortir l'équipement ? Nous ne sommes pas du tout sur quelque chose où l'on va essayer de gagner de l'argent, ce n'est pas du tout cela la démarche. La démarche, c'est l'aménagement du territoire. Nous avons besoin de ressources en eau sur les territoires. Les usagers vont partager ces coûts.

Il y a un vrai sujet, il faut qu'on le traite ensemble, et de la meilleure façon possible.

Je voudrais que l'on complète sur cet aspect d'aménagement du territoire. C'est vrai qu'on sent, que ce soit dans les attentes ou dans les craintes, certaines personnes se dire : est-ce que l'eau c'est le seul paramètre dans le choix du territoire ? Non, il y a d'autres paramètres : le logement, le logement social, les transports, etc. Tous ces sujets-là, il faut à travers les projets de territoire, voir comment on les décline ensemble. Chacun a ses propres compétences, et il faut que ce soit bien articulé.

Aqua Domitia, c'est un des paramètres qui permet de mettre en place le schéma de développement durable de ces réseaux régionaux. Nous ne pourrons pas tout résoudre à travers Aqua Domitia.

Philippe MARZOLF

Nous allons clôturer cette réunion, et je vous remercie de votre participation.

Bonne soirée, merci beaucoup.

La séance est levée à 21 heures 30.

